

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 62 (1977)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



5

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
62^e année
Lausanne
Mai 1977

J.A. 1000 Lausanne 1

74^e Congrès Raiffeisen suisse des 4/5 juin 1977 à Interlaken



Interlaken et la Jungfrau

CONVOCATIION

à la 35^e assemblée générale ordinaire
de la Coopérative de cautionnement de
l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Samedi 4 juin 1977, à 11 h. 15 précises, à l'aula de l'Ecole secondaire,
à Interlaken

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le président du conseil d'administration,
M. Pierre Willi
2. Nomination des scrutateurs
3. Rapport sur l'activité de la Coopérative de cautionnement en 1976
et présentation des comptes annuels par M. Curt Waeschle, lic.
rer. pol., gérant
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes annuels et résolution concernant l'uti-
lisation de l'excédent d'exploitation
6. Divers

Saint-Gall, le 4 avril 1977

Pour le conseil d'administration :
Le président : Pierre Willi

CONVOCATIION

à la 74^e assemblée ordinaire des délégués
de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Samedi 4 juin 1977, à 14 h. 45, au Casino-Kursaal, à Interlaken

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le président, M. Robert Reimann, conseiller aux
Etats
2. Désignation des scrutateurs
3. Allocution de bienvenue de M. B. Müller, président du Gouver-
nement du canton de Berne
4. Rapport du directeur A. Edelmann, dr en droit :
« Le mouvement Raiffeisen suisse en 1976 »
5. Rapport et présentation des comptes annuels de 1976 de la
banque centrale par le directeur J. Roos
6. Rapport du conseil de surveillance, présenté par M. Othmar Julen,
président
7. Résolutions : a) approbation des rapports de gestion, du compte
de pertes et profits et du bilan au 31 décembre
1976
b) répartition du bénéfice net
c) décharge au conseil d'administration et à la
direction
8. Conférence de M. Hermann Bodenmann, ancien conseiller aux
Etats, président de la Commission fédérale des banques :
« La révision des banques vue par l'autorité de surveillance »
9. Divers et discussion générale

Droit de délégation selon article 11 des statuts de l'Union :
« Chaque Caisse Raiffeisen a droit à deux délégués disposant
chacun d'une voix; elle peut se faire représenter par une autre
Caisse Raiffeisen. Les délégués doivent être munis d'une pro-
curation écrite. »

Saint-Gall, le 4 avril 1977

Le conseil d'administration

Programme général du Congrès

Samedi 4 juin 1977

- 11 h. 15 Assemblée générale de la
Coopérative de cautionne-
ment de l'Union suisse des
Caisses Raiffeisen, à l'aula
de l'école secondaire, à
Interlaken
- 12 h. 30 Déjeuner dans les hôtels
attribués
- 14 h. 45 Assemblée des délégués de
l'Union suisse des Caisses
Raiffeisen, au Casino-Kur-
saal, à Interlaken
- 18 h. 30 Dîner dans les hôtels at-
tribués
- 20 h. 45 Soirée récréative au Casino-
Kursaal, à Interlaken

Dimanche 5 juin 1977

Services religieux
Excursions diverses, selon
programmes
Voyage de retour

Possibilités d'excursions :

Promenade sur le lac
Beatenberg/Niederhorn
Mürren/Schilthorn
Wengen/Männlichen
Petite Scheidegg
Lauterbrunnen/Cascades
du Trümmelbach
Wilderswil/Schynige Platte

Programme général de la rencontre «Jeunesse»

Vendredi 3 juin 1977

- 9 h. 00 Estimation des travaux par
le jury
- 11 h. 30 environ
Arrivée des classes suisses
à Interlaken
Cortège
Réception au Kursaal
- 12 h. 30 Déjeuner
- 14 h. 00 Séance récréative
Remise des distinctions
- 17 h. 00 environ
Départ d'Interlaken

Pensée

Vous ne pouvez pas former le ca-
ractère et le courage en dépouillant
l'être de son initiative et de son indé-
pendance.

Abraham Lincoln

Bienvenue à Interlaken!

Qu'un lieu se trouve au bord d'un fleuve, d'un lac ou de la mer cela n'a rien d'extraordinaire. Le fait de se trouver entre deux lacs sort, toutefois, de l'ordinaire. C'est le cas d'Interlaken. La « métropole de l'Oberland bernois » — ayant pour emblème un bouquetin — n'est située ni au bord du lac de Thoune ni au bord de celui de Brienz, mais bien entre les deux.

Grâce à sa situation unique, Interlaken attire depuis des décennies un grand nombre d'hôtes venant de tous les pays du monde : les hautes Alpes bernoises sont toutes proches, un vaste réseau de chemins de fer de montagne permet d'aller à leur découverte, des kilomètres de chemins traversant forêts, champs et pâturages attendent les promeneurs et les possibilités de faire du sport sont innombrables. (La situation géographique d'Interlaken est telle qu'il est facile de faire le même jour du ski nautique et du ski ou une partie de golf et de la v-rappe). Tous ces avantages sont appuyés par une excellente hôtellerie, un Casino renommé et la fameuse promenade du Hüheweg d'où l'on jouit d'une merveilleuse vue sur la Jungfrau.

Tout aussi variées que le paysage sont les possibilités de séjour dans les motels et pensions, appartements de vacances, places de camping et auberge de jeunesse. On trouve, d'une part, des appartements modernes avec tout le confort (télévision en couleur, téléphone, etc.), d'autre part, des chambres de style paysan pouvant être atteintes par de vieux escaliers en bois. Interlaken est non seulement le centre de départ pour gagner facilement et rapidement les plus belles régions de l'Oberland bernois mais offre également des possibilités d'achats et de divertissements dignes d'une grande ville. Et pourtant Interlaken n'est pas une grande ville — et ne tient pas à le devenir ! Au contraire, son ambition est de mettre en pratique le slogan « vacances actives à Interlaken ».

De fameux poètes et compositeurs ont visité Interlaken à plusieurs reprises et se sont exprimés à son sujet en termes enthousiastes. Lord Byron se serait exclamé : « Comme dans un rêve ! » et l'Américain Mark Twain se sentait ici « face à face avec l'Eternel ».

Une station de tourisme peut-elle souhaiter de meilleures recommandations ? Certes non !

les deux lacs », qui les reçut si bien à quatre reprises déjà, soit en 1931, 1946, 1949 et 1954.

Le Congrès se tenant cette année en terre bernoise, il sied de rappeler que ce canton est lié de près à l'éclosion du mouvement coopératif Raiffeisen en Suisse. Alors que dans la seconde partie du siècle dernier, des citoyens animés du désir d'améliorer la situation matérielle précaire des populations rurales, étudiaient les moyens de porter remède à leurs pressants besoins de crédit, le conseiller d'Etat von Steiger se rendit en Allemagne, chez Raiffeisen, pour y étudier son système du crédit coopératif. Rentré au pays, il ne tarissait pas d'éloges sur l'institution conçue, créée

Rédacteur responsable

Paul Puipe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression

GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces

Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements

(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro :

Le mouvement Raiffeisen en terre jurassienne

Page 92

Chronique économique et financière

Paquet financier et TVA

Page 94

Responsabilité de la poste

Page 96

Le chèque uniforme des banques suisses

Page 97

Epargne et économie dans le vaste monde

Page 101

Nouvelles des Caisses affiliées

Page 102

Avant-propos sur le Congrès

Pour la première fois cette année, la représentation des Caisses affiliées sera régie par les nouvelles dispositions statutaires qui limitent à deux délégués par coopérative la participation au Congrès Raiffeisen suisse. Ce n'est pas de gaieté de cœur que la réduction du droit de délégation de 5 à 2 personnes a été décidée. Mais, il fallait bien se rendre à l'évidence. Un nombre de congressistes supérieur à 2000 restreignait le choix du lieu de nos assemblées annuelles aux 3 à 4 villes ou stations touristiques du pays disposant des restaurants et hôtels à

même de nous recevoir convenablement et surtout des salles pourvues des installations techniques indispensables à l'harmonieux déroulement de rencontres des représentants des quatre langues nationales. Ainsi, la magnifique station d'Interlaken avait dû au cours des années être laissée sur la touche, la grande salle du Casino-Kursaal ne pouvant pas contenir plus de 1500 personnes.

Grâce à la révision des statuts de l'Union suisse, les raiffeisenistes peuvent maintenant faire leur « Come-back » dans la charmante cité « entre

et développée outre-Rhin par le bourgmestre rhéman. « Ce n'est que par la coopération basée sur l'effort personnel, disait-il, que nos paysans pourront se libérer de la tentation du seul profit et qu'ils pourront abandonner sans regret les prêteurs âpres au gain ».

De Steiger fit œuvre de pionnier, même si ses premiers efforts en vue de l'introduction de ce mouvement en Suisse restèrent infructueux. La semence qu'il avait déposée attendait le moment propice à son épanouissement...

Ainsi, ce n'est que relativement tard que les premières Caisses Raiffeisen ont fait leur apparition dans le canton. Une fois mises en train, elles se développèrent avec autant de vigueur que de rapidité. Et avec ses 158 Caisses Berne figure aujourd'hui au premier rang des cantons suisses. Et qui dit Berne pense inévitablement au Jura, terre romande, le « cadet » des cantons suisses qui en cette qualité saura faire honneur à son glorieux passé. La première Caisse jurassienne a été fondée à Bure par le curé de l'endroit, l'abbé M. Guéniat, en 1910. Le mouvement de fondation cependant n'atteignit sa vitesse de croisière qu'à partir de 1923 seulement, année au cours de laquelle l'abbé Antoine Montavon, curé de Boécourt, porta sur les fonts baptismaux la Caisse Raiffeisen de sa propre paroisse, puis celle de Bourrignon. Sans empiéter sur le domaine réservé à notre ami Géo Froidevaux qui présente dans ce même numéro un historique du mouvement raiffeisen jurassien, signalons tout simplement que les 74 coopératives réunies au sein de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen peuvent revendiquer une bonne part des services rendus par nos institutions, dont l'efficacité est aujourd'hui unanimement reconnue, aussi bien par nos autorités communales, cantonales et fédérales que par toutes les associations économiques importantes du pays.

Le Congrès 1976 se déroulera sans faste ni apparat. Il sera toutefois marqué d'un événement qui fera date dans notre histoire. En effet, notre organisation nationale a l'honneur de mettre sur pied, la veille du Congrès, soit le 3 juin prochain, la fête de clôture du concours international Raiffeisen de 1976 pour la jeunesse « Rencontre

avec la nature », fête à laquelle prendront part les deux premiers lauréats du concours individuel de 7 pays d'Europe, y compris la Suisse. Se joindront à eux, à raison d'une classe par canton, les élèves suisses qui ont été proclamés par le jury « vainqueurs » du second concours de groupes. Le programme de cette journée, dédiée à la jeunesse, sera dans ses grandes lignes :

- Réception des hôtes d'un jour dans le courant de la matinée, au Kursaal d'Interlaken.
- Déjeuner
- Remise des distinctions aux lauréats du concours international individuel et partie récréative.

Les succès enregistrés par les précédents concours internationaux organisés par les mouvements Raiffeisen d'Europe nous laissent espérer que cette petite manifestation donnera une vigueur nouvelle aux coopérateurs en herbe des différents pays européens concernés.

Au programme du Congrès proprement dit, nous trouvons, en lever de rideau, le vendredi 4 juin la séance traditionnelle des conseils de l'Union, vouée à l'expédition des affaires administratives. Ce sera également l'ultime inspection des préparatifs de l'organisation qui n'a ménagé ni son temps ni ses peines pour assurer la réussite de ces journées.

L'arrivée du gros des congressistes est prévue pour le samedi matin. A

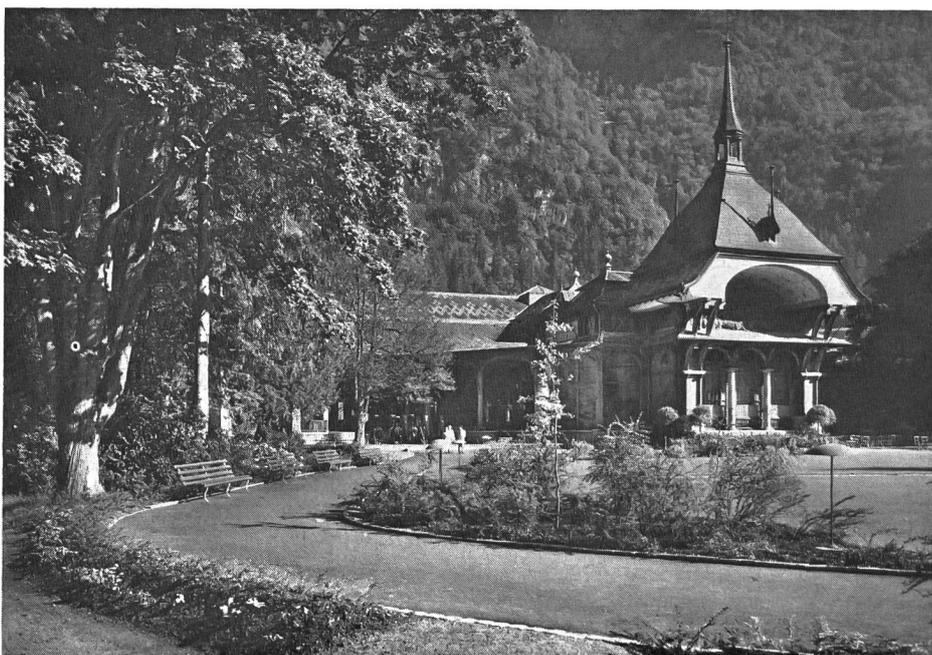
11 h. 15 la Coopérative de cautionnement tiendra son assemblée générale, selon l'ordre du jour qui figure dans la convocation officielle. L'après-midi, soit dès 14 h. 45 aura lieu l'assemblée des délégués de l'Union suisse au Casino-Kursaal.

Après l'ouverture par le nouveau président, M. Robert Reimann et l'allocation de bienvenue de M. B. Müller, président du Gouvernement du canton de Berne, seront présentés les rapports habituels des directeurs sur l'évolution du mouvement Raiffeisen suisse et l'activité déployée par la banque centrale en 1976.

Au terme de son rapport, le président du conseil de surveillance soumettra au vote les propositions de cet organe relatives à l'adoption des rapports de gestion, des comptes annuels de 1976 et à l'utilisation du bénéfice de la banque centrale. En augmentation de 392 millions, son bilan s'élève à 2553 millions de francs. Les conseils supérieurs de l'Union proposeront la répartition suivante du bénéfice de fr. 4 507 313.16 :

- fr. 2 600 000.— intérêt statutaire de 4 % aux parts sociales de 65 millions de francs (état au 31 décembre 1975)
- fr. 1 700 000.— versement au fonds de réserve
- fr. 207 313.16 report à compte nouveau.

L'ordre du jour étant relativement peu chargé, les délégués auront le pri-



Le Casino — Kursaal d'Interlaken

vilège d'apprécier à sa juste valeur une conférence donnée par M. Hermann Bodenmann, ancien conseiller aux Etats, président de la Commission fédérale des banques, intitulée :

« La révision des banques vue par l'autorité de surveillance », sujet qui ne manquera certainement pas de captiver l'auditoire au lendemain de la mise en vigueur des prescriptions élargies de la loi fédérale sur les banques et de son ordonnance d'exécution révisées.

Après le dîner, les congressistes se retrouveront à 20 h. 45 au Casino-Kursaal pour la soirée récréative. On nous assure qu'un programme choisi contribuera à resserrer les liens de cette amitié confédérale qui est l'une des caractéristiques d'une partie toujours appréciée du programme de nos Congrès.

La journée du dimanche sera réservée aux excursions, dont le bref extrait de la liste remise avec les convocations aura certainement, mentalement du moins, déjà mis l'eau à la bouche des délégués désignés pour la grande rencontre de 1977 des raiffeisenistes suisses :

- Promenade sur le lac
- Excursions à :
 - Beatenberg/Niederhorn
 - Mürren/Schilthorn
 - Wengen/Männlichen
 - La Petite Scheidegg
 - Lauterbrunnen/Cascades du Trümmelbach
 - Wilderswil/Schynige Platte

D'ores et déjà, nous disons donc à toutes et à tous :

« Bon voyage et au revoir à Interlaken ».

-pp-

Interlaken

« Un des plus beaux endroits de la terre ! »

« Prends un petit morceau de paradis — nous voulons créer le Bördeli. » Dieu se serait exprimé de la sorte lorsqu'il eut l'intention de créer Interlaken.

Il est bien entendu que « le petit morceau de paradis » ne permet pas d'expliquer l'origine d'Interlaken. La vérité est bien plus prosaïque. Il y a des siècles, un lac de 50 km de longueur, le « Wendelsee », s'étendait du Haslital jusqu'à Thoune. Ces eaux postglaciaires furent partagées par les apports alluvionnaires de la Lütschine et du Lombach et formèrent deux lacs de dimensions semblables, le lac de Thoune et le lac de Brienz. La plaine ainsi créée, d'environ 35 kilomètres carrés, fut nommée « Bördeli ».

Il ressort d'anciens documents qu'Interlaken n'était pas, à l'origine, le nom d'une localité mais désignait simplement la région située entre les lacs de Thoune (profondeur max. 215 m) et de Brienz (profondeur max. 260 m). Aujourd'hui, Interlaken (lat. inter lacus = entre les lacs) est une station de réputation mondiale, tandis que les indigènes appellent toujours la contrée « Bördeli ».

Interlaken est considérée — à juste titre — comme la métropole de l'Oberland bernois, bien qu'elle n'en

soit pas le chef-lieu, comme l'indique un guide français de façon erronée. Sa réputation est due à sa situation géographique, à ses beautés naturelles, à ses avantages climatiques, à ses possibilités multiples de pratiquer les sports, à sa traditionnelle hôtellerie et à ses excellents moyens de communication. Interlaken n'est qu'à 4 heures de Londres, Paris, Munich, 10 heures de New York et 17 heures de Tokio.

Le compositeur allemand Felix Mendelssohn-Bartholdy « ne trouve pas de mots pour décrire la contrée entre les lacs de Thoune et de Brienz », la touriste anglaise Lady Browning dit : « Qui voudrait mourir sans avoir jeté un coup d'œil sur la Jungfrau ? », et l'écrivain autrichien Hans Weigel s'exalta : « Oh Interlaken, Interlaken, Interlaken ! »

Sur ce sol tant chanté s'établirent les Celtes puis les Romains. Au début du XIIe siècle des moines Augustins édifièrent un couvent consacré à la Vierge Marie. Plus tard, un cloître de nonnes y fut annexé. Ce voisinage dépassa pourtant les forces morales de ces saintes personnes. Aussi, le pape Innocent VIII se vit-il forcé, en 1484, de fermer le cloître.

Les Augustins marquèrent la vie religieuse et culturelle de la région. L'habileté avec laquelle ils accrurent leurs biens provoqua des querelles avec les habitants de la cité voisine d'Unterseen. Aujourd'hui, Interlaken (sur la rive gauche de l'Aar), Matten (au sud d'Interlaken) et Unterseen (sur la rive droite de l'Aar) forment une agglomération d'environ 12 000 habitants.

Après la Réforme (1528), la paix revint à Interlaken. Le couvent sécularisé devint la résidence des baillis. Mais le Bördeli semblait déplaire aux seigneurs bernois. A maintes reprises, ils se plaignirent dans leurs lettres au gouvernement de Berne, de l'isolement de la région qu'ils qualifiaient de lieu d'exil, car, en ce temps-là, personne ne venait y faire de l'alpinisme ou admirer la beauté des montagnes.

Cela changea au XVIIIe siècle lorsque des personnages comme Jean-Jacques Rousseau et Albrecht de Haller (« Les Alpes ») découvrirent les beautés de la nature et l'amour de la montagne. Ils posèrent ainsi — sans l'avoir vraiment voulu — la première pierre du tourisme et d'Interlaken comme centre de celui-ci.

D'autres facteurs contribuèrent, à côté de l'enthousiasme pour la nature, au développement touristique : le peintre Franz Niklaus König, qui habita le château d'Unterseen vers 1800, répandit, grâce à ses tableaux, la fascination des montagnes. Les médecins Aebersold, Blatter et Balmer firent connaître les bienfaits des cures de petit-lait. Ce sont, cependant, les fêtes des bergers qui se déroulèrent à Unspunnen en 1805 et 1808 qui firent naître la renommée mondiale d'Interlaken. Déjà en 1809, les « Schweizerische Nachrichten » écrivaient : « Les étrangers affluent en si grand nombre dans la belle vallée d'Unterseen et d'Interlaken, qu'il est rare d'y trouver une chambre si celle-ci n'a pas été réservée d'avance, bien que plusieurs maisons aient été construites et beaucoup d'autres aménagées à cet effet. »

L'essor prodigieux de la station commença lors de la mise en service des premiers bateaux à vapeur, en 1835 sur le lac de Thoune et en 1839 sur le lac de Brienz. En 1840, on pouvait lire dans une annonce : « Friedrich Seiler à Interlaken a annexé à son ancienne maison, située au centre du Höheweg, une auberge de pre-

mière classe appelée « Hôtel et Pension de la Jungfrau. Par ses nouvelles installations, il est en mesure de loger les voyageurs de toutes classes à des prix très modérés. »

Treize ans plus tard, le « Baedeker » citait sous « Interlaken » : « Sa situation charmante et saine, avec vue totale sur les champs de neige de la Jungfrau et la proximité de plusieurs centres d'attraction de la Suisse ont répandu sa réputation à travers la moitié de l'Europe. »

Puis les événements se précipitèrent. Des moyens de transport toujours plus nombreux facilitèrent l'accès à Interlaken et aux montagnes proches. En 1889, le chemin de fer du Brünig et le funiculaire Beatenbucht-Beatenberg furent mis en service, en 1890 les chemins de fer de l'Oberland bernois (BOB) en direction de Lauterbrunnen et Grindelwald, en 1891 le funiculaire et le chemin de fer Lauterbrunnen--Mürren. En 1892 ce fut l'ouverture du canal navigable du lac de Thoune à Interlaken et de la ligne de chemin de fer de montagne Brienz-Rothorn, en 1893 la mise en exploitation du chemin de fer de Wengernalp, Schynige Platte et du lac de Thoune (ce dernier reliant Interlaken au réseau de chemin de fer international). En 1906 vint s'ajouter à cette longue liste le funiculaire de la Heimwehfluh, en 1908 le funiculaire du Harder, en 1912 le chemin de fer de la Jungfrau, en 1913 le chemin de fer du Lötschberg (BLS, Berne-Lötschberg-Simplon) et, en 1916, la dernière étape du chemin de fer du Brünig : Brienz-Interlaken. Toutes ces lignes ont été complétées par de multiples services d'autocars postaux, de téléphériques et de télésièges.

La liste des personnalités connues ayant séjourné à Interlaken est impressionnante. En voici quelques exemples : l'écrivain et poète Johann Wolfgang von Goethe, Mark Twain,

Sven Hedin (ce grand voyageur suédois aurait dit en admirant la vue de la Heimwehfluh : « Un des plus beaux endroits de notre terre ! »), les compositeurs Carl Maria von Weber, Richard Wagner et Felix Mendelssohn-Bartholdy. Le livre d'or d'Interlaken contient également les noms du roi Frédéric de Prusse, de l'impératrice Joséphine, du roi Oscar de Suède, du roi de Thaïlande et d'autres encore.

Le climat sain d'Interlaken est l'un des plus grands avantages de la station. Bien que subalpin il est pourtant doux : les brusques changements de température, les brouillards humides ou les vents mordants sont inconnus. Les vastes forêts d'arbres feuillus et de conifères environnantes, les deux lacs et les glaciers proches ont un effet régularisant. Les statistiques montrent que septembre et octobre, en particulier, sont des mois de beau temps. La pluie y est rare, l'air transparent et la vue sur les montagnes unique. Les indigènes prétendent, avec raison, que l'automne est la plus belle saison de l'année.

Grâce à sa grande variété d'hôtels et de restaurants, de magasins et de divertissements de toutes sortes, Interlaken offre les avantages d'une ville — mais reste en même temps un lieu de vacances, de repos et d'excursions idéal. Aussi le nombre des nuitées a passé de 375 777 en 1952 à 626 408 en 1972. La majorité des hôtes vient d'Angleterre, d'Allemagne fédérale et des Etats-Unis.

Berlin a son Kurfürstendamm, Rome sa Via Veneto, Paris ses Champs-Élysées et Interlaken son Höheweg (appelé ici seulement « Höhe »), long boulevard (700 m) entre la Poste centrale à l'ouest et l'Hôtel du Nord à l'est, où se trouve le centre commercial et mondain de la station. On y rencontre des magasins de souvenirs, des cafés, des hô-

tels, des boutiques en vogue sans oublier tous les arrangements floraux qui égayent cette belle promenade. On y flâne tard dans l'après-midi par beau temps et toute la journée par mauvais temps pour y admirer les vitrines pleines de sculptures sur bois, y faire du shopping ou simplement pour se rendre au five o'clock tea. A la « Höhe » se trouvent également le fameux Casino avec son horloge florale et la « Höhenmatte » d'où la vue sur la Jungfrau est fascinante. Aucun automobiliste ne passe ici sans ralentir, aucun autocar ne s'y arrête sans laisser descendre les touristes pour leur permettre de faire des photographies.

Le Casino, construit en 1859 et rénové en 1968, est le centre d'attraction de la « Höhe ». On se rencontre ici, on y écoute des concerts de musique légère, on y joue à la roulette, on y va au théâtre ou tout simplement on se promène ou se repose dans son grand parc.

Le Casino — qu'à l'époque on trouvait un faste dispendieux — offrait en ce temps, à part les jeux et les concerts, des cures de petit-lait. Celles-ci perdirent pourtant très vite de leur attrait. En 1877 on pouvait lire dans le rapport annuel du Casino : « La meilleure des cures pour nos touristes reste notre air excellent, la vue de notre nature incomparablement belle, un service aussi parfait que possible dans nos hôtels et la jouissance de tous les agréments que nous sommes tenus d'offrir à nos hôtes. » Aujourd'hui encore, Interlaken reste fidèle à ce programme.

Les cures de petit-lait disparurent, les jeux et concerts restèrent. La salle de jeux connut l'un après l'autre, le « jeu des petits chevaliers », le « chemin de fer » (1895) et enfin « la roulette » depuis 1905. L'orchestre du Casino — il compta jusqu'à 40 exécutants — jouait plusieurs fois par jour et organisait de temps en temps des concerts folkloriques. Si la musique légère avait — et a encore aujourd'hui — sa place au programme, des chefs célèbres comme Otto Klemperer, Eduard van Beinum et Paul Kletzki et des solistes comme Monique Haas, Joseph Szigeti, Yehudi Menuhin y donnèrent de magnifiques concerts.

L'écrivain autrichien Hans Weigel a dit ironiquement : « Ce qu'il y a de

Note de la rédaction

Les articles et photos de la partie de ce numéro réservée à la présentation du lieu du Congrès 1977 ont été mis gracieusement à notre disposition par l'Office du tourisme d'Interlaken.

Nous remercions très sincèrement son secrétaire, M. J. Moser, de sa précieuse collaboration.

-pp-

plus beau à Interlaken ce sont ses alentours ! » Et il n'a pas tout à fait tort ! Grâce à des moyens de transport favorables, la métropole de l'Oberland bernois offre une multitude d'excursions dans la région de la Jungfrau ainsi que sur les lacs de Thoune et Brienz. 60 km de chemins marqués et 38 chemins de fer de montagne facilitent la découverte des environs proches et lointains.

Après seulement 50 minutes en chemin de fer à crémaillère, on atteint la Schynige Platte d'où l'on peut admirer l'Eiger, le Mönch et la Jungfrau; en une heure et demie on se

trouve au Schilthorn avec son restaurant tournant « Piz Gloria » et un panorama unique des Alpes. Il est tout aussi facile d'aller se baigner le matin dans le lac de Thoune, de faire du ski l'après-midi au Jungfraujoch et d'aller, le soir, au Casino pour y jouer à la roulette. Mais Interlaken offre encore toute une palette d'autres activités sportives : promenades, yachting, équitation, canotage, marche.

Proverbe danois

Celui qui a la tête en beurre ne doit pas s'approcher du four.

Gotthard), Victoria-Bar (Grandhôtel Victoria-Jungfrau), Johnny's Club (Hôtel Carlton), bar de l'Hôtel Saint-Georges, bar de l'Hôtel Belvédère.

Jeux de Guillaume Tell en plein air : de juin à septembre chaque jeudi et samedi soir.

Curiosités

Höheweg : Centre commercial et promenade très fréquentés. Hôtels, magasins, restaurants, cafés, Casino et « Höhenmatte ».

Casino : Grand parc avec de vieux arbres et célèbre horloge florale.

Höhenmatte : Grand pré de 14 hectares au sud de la « Höhe » avec vue sur la Jungfrau.

Zone protégée de Neuhaus-Weissenau : Entre l'Hôtel Neuhaus et l'ancien château fort de Weissenau s'étend

Le séjour de nos délégués à Interlaken

Quelques indications pratiques

Accès

En automobile : Autoroute de Bâle et de Zurich en passant par Berne et Spiez, le long de la rive gauche du lac de Thoune à Interlaken (chemin le plus court), ou de Zurich par Lucerne, col du Brünig jusqu'à Brienz, le long du lac de Brienz à Interlaken (beau paysage).

De Genève, par Lausanne (autoroute), Berne, Spiez (autoroute) jusqu'à Interlaken (chemin le plus court), ou de Genève, par Lausanne, Montreux, Aigle, col des Mosses ou col du Pillon, Gstaad et Spiez jusqu'à Interlaken (beaux paysages).

Où garer les voitures ?

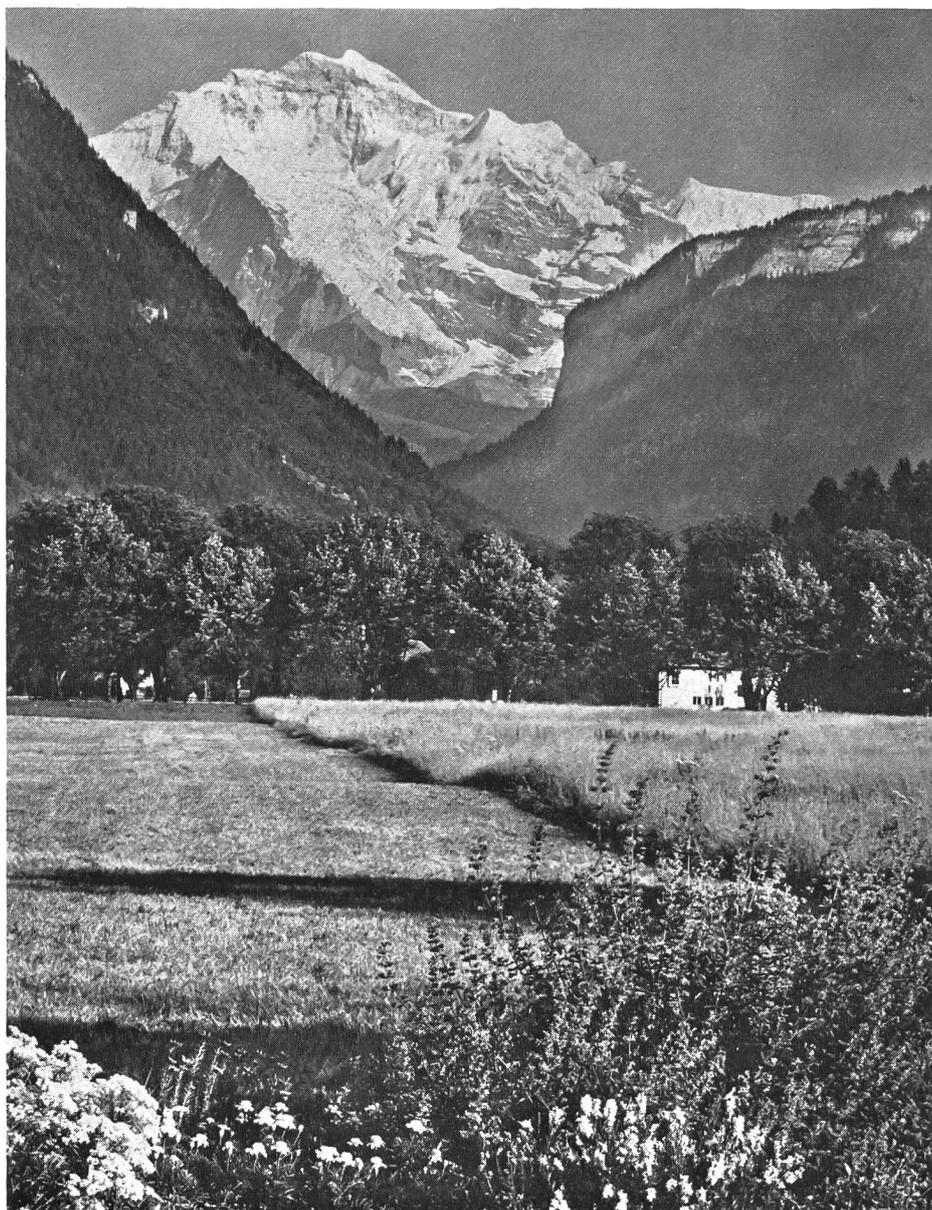
2000 places de parc gratuites sont réparties près des gares de l'Ouest et de l'Est, derrière le Casino, le long de la promenade du canal et dans la Rosenstrasse. Possibilités de parking restreintes le long du Höheweg (zone bleue). La plupart des hôtels possèdent leurs parcs privés ou garages.

Où va-t-on le soir ?

Casino : Tous les jours, concert, danse et roulette. Chaque lundi, soirée folklorique. Tournées régulières de troupes de théâtre et de ballet.

Cinéma : Rex et Fédéral. Représentations quotidiennes à 20 h. 30, les dimanches aussi à 16 h. 30 (réduction avec la carte de séjour, excepté les samedis et dimanches).

Dancings : Casino, Black and White (Hôtel Metropole), Rancho (Hôtel



La Höhenmatte avec la Jungfrau

dent 16 hectares de rivage protégés abritant une faune et des fleurs intéressantes.

Château d'Interlaken : Construit au XVIIIe siècle selon des plans français, ce château fut l'ancienne résidence des baillis bernois et abrite, aujourd'hui, des bureaux cantonaux (pas de visite possible).

Eglise du château : L'église, datant du XIIe siècle, appartenait à l'ancien couvent des Augustins. Après la Réforme, elle fut transformée en cave à vin et grenier de blé. Aujourd'hui, s'y célèbrent les cultes protestants et anglicans. La cour du couvent, avec son chemin de croix restauré, mérite d'être signalée.

Ruines du château fort de Weissenau : Exemple typique d'un château entouré d'eau.

Ruines du château fort d'Unspunnen : Naguère siège des barons de Weissenburg, ce château fut conquis au XVe siècle par les Bernois.

Ruines du château fort de Ringgenberg : Construit au XIIIe siècle, il a brûlé entièrement au XVe siècle et fut transformé, au XVIIe siècle, en église par des Bernois économes.

Ruines de l'église de Goldswil : Construction romane du XIIe siècle avec plan horizontal sortant de l'usuel. Rénovée.

Parc à gibier alpin du Harder : Elevage de chamois, bouquetins, etc., depuis 1915. Le bouquetin est le symbole des armes d'Interlaken et Unterseen.

Jardin alpin de la Schynige Platte : Jardin botanique alpin avec 500 sortes de plantes.

Modèle réduit de chemins de fer de la Heimwehfluh : A l'échelle 1 : 45 avec effet lumineux et musique.

« **Hardermannli** » : Formation de rochers au Harder (au-dessus de la piscine) donnant l'impression d'une figure humaine. La légende dit que cette tête représente le prieur Leonhardus du cloître d'Interlaken qui, pour ses méfaits, fut changé en pierre.

Pavillon Hohbühl : Elevé à la mémoire des compositeurs Felix Mendelssohn-Bartholdy, Richard Wagner et Carl Maria von Weber (sur le chemin du Harder-Kulm).

Bon à savoir

Consigne : aux gares d'Interlaken-Ouest et Est.

Heures d'ouverture des magasins : juillet/août jusqu'à 22 h., samedis et dimanches inclus. Pendant le reste de l'année jusqu'à 18 h. 30, les samedis jusqu'à 16 h. 30, fermés les dimanches.

Location de voitures : Avis, Hertz, Inter-Rent.

Numéro postal : CH-3800.

Objets trouvés : inspectorat de police, Alpenstrasse (téléphone (036) 22 24 35).

Police : Alpenstrasse (pavillon), téléphone (036) 22 24 35 et 17; police du lac de Brienz, téléphone (036) 22 25 96; police du lac de Thoune (033) 54 43 24.

Postes: Interlaken (Bahnhofstrasse/ Marktgassee) -Matten (Hauptstrasse 53), Unterseen (Hauptstrasse 5).

Pourboires : inclus dans les cafés, restaurants, hôtels et tea-rooms.

Renseignements, cartes des promenades et de tourisme pédestre, prospectus et littérature sur Interlaken : Office du tourisme, Höhweg 37 (téléphone (036) 22 21 21).

Services religieux : protestant (église du château d'Interlaken et église d'Unterseen), catholique romain (église près du château), anglican (église du château d'Interlaken de mai à septembre).

Tabacs

	et cigares	le kg.
	Tabac populaire	14.40
	« Bureglück »	15.40
	« Montagnard »	17.—
Von Arx - Tabacs	100 Brissagos	31.—
5013 Niedergösgen	200 Habana	33.70
(Soleure)		
Tél. (064) 41 19 85	Retour en cas de non-convenance.	

Le mouvement Raiffeisen en terre jurassienne



« *Le raiffeisenisme a été une réussite dans le passé et il l'est encore dans le présent parce qu'il ne s'est jamais écarté des principes économiques et financiers éprouvés, ni du véritable esprit coopératif et chrétien dans lequel Raiffeisen a voulu que ces principes soient appliqués. Il constitue un chef-d'œuvre d'équilibre que l'on admire parce que les évolutions économiques et sociales des temps n'ont pas modifié son esprit. Il a voulu et su rester lui-même.* »

(Le raiffeisenisme vu par l'abbé A. Montavon, pionnier jurassien, à l'occasion du 25e anniversaire de la Fédération jurassienne).

Il est de tradition, à l'occasion du congrès annuel des raiffeisenistes suisses, de mettre en évidence l'épanouissement du mouvement Raiffeisen dans le canton qui reçoit les délégués des Caisses affiliées.

Celles du canton de Berne se répartissent entre deux fédérations. Le « *Messenger* » étant l'organe officiel pour la Suisse romande, nous nous

réserveons donc le plaisir de présenter les 74 Caisses Raiffeisen de la Fédération jurassienne, c'est-à-dire du Jura, partie francophone d'un canton de langue allemande.

De ces 74 Caisses jurassiennes, 56 vont se trouver dans le canton du Jura en formation, celles des districts de Porrentruy, de Delémont et des Franches-Montagnes, tandis que les 18 autres font partie des districts restés bernois de Moutier, de Courtelary et de La Neuveville. Malgré la perspective de la séparation du Jura consécutive à la constitution du nouveau canton, le meilleur esprit de cohésion s'est toujours manifesté au sein de la Fédération. Les dernières assemblées des délégués se sont déroulées dans le sens d'une volonté bien arrêtée de coopération et d'harmonie, si bien qu'on est en droit de penser que la Fédération jurassienne continuera son utile et fructueuse mission conformément à l'idéal de concorde et d'entraide issu de la charte Raiffeisen. Elle demeurera un solide trait d'union entre frères séparés par une frontière cantonale. C'est d'ailleurs le sentiment profond du comité fédératif unanime qui veille jalousement à la poursuite d'une entreprise créée en commun dans l'intérêt bien compris de tous ses

membres fidèles à l'esprit de collaboration et d'amitié légué par Frédéric-Guillaume Raiffeisen.

Alors que le pionnier Raiffeisen mettait sur pied, en 1864, la première Caisse mutuelle d'épargne et de prêts en Allemagne — c'était à Heddesdorf en Prusse rhénane — et que le curé thurgovien, Jean-Evangéliste Traber, introduisait le mouvement en Suisse en fondant, en 1900, la première Caisse Raiffeisen dans sa paroisse de Bichelsee, en Thurgovie, le mouvement s'amorçait au Jura en 1910 par la fondation de la Caisse Raiffeisen de Bure, sous l'instigation du jeune curé, l'abbé Guéniat. Mais une longue pause devait s'intercaler ici, jusqu'à ce que l'idée généreuse de la coopération puisse s'épanouir. Il fallait attendre le messenger assez courageux pour se faire porteur de la bonne nouvelle...

Ce fut le grand mérite de l'abbé Antoine Montavon de reprendre le message et d'entreprendre une vaste campagne de propagande par la presse, dans le journal « Le Pays » de Porrentruy, et par de nombreuses conférences pour alerter les militants des classes rurales. Mais la lutte sera dure. L'égoïsme et les intérêts particuliers se dressaient contre l'appel à la solidarité. C'était vers les années 1919-1920.

Devenu curé de Boécourt, c'est là qu'avec ses paroissiens il réalisa la fondation d'une première Caisse Raiffeisen, en 1923, suivie la même année de celle de Bourrignon. Au début de 1925, six Caisses avaient vu le jour et elles allaient se trouver au nombre de dix à la fin de cette même année pour unir leurs forces en une fédération affiliée à l'Union centrale de Saint-Gall.

Pour le pionnier Montavon la partie était gagnée et il pouvait, satisfait, s'écrier : « Il semblait impossible que des paysans, des artisans, de

simples ouvriers osent s'instituer banquiers et se substituer aux professionnels de la finance. C'était là, proclamait-on à l'époque, chose inconcevable, folle initiative, dont l'échec retentissant allait enlever à tout jamais à son promoteur l'idée de recommencer... D'autre part, une grande méfiance à l'égard de l'entreprise régnait parmi les campagnards. Mais la confiance en soi, la mise en valeur de forces privées insoupçonnées, jointes à l'esprit de solidarité des plus agissants allaient triompher de tous les obstacles. »

Et c'est alors que naquit la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen. Il fallait encadrer les militants clairvoyants, les enflammer d'enthousiasme pour leur idéal et les faire prendre conscience de la justesse de la cause, de la force du mouvement et de l'appui sur lequel ils pouvaient compter.

L'assemblée de fondation de la Fédération jurassienne se tint à Glovelier, le 22 novembre 1925. Un jeune adepte plein d'ardeur en fut le premier président. C'était l'ami et compagnon d'arme du pionnier Montavon, M. Léon Membrez, instituteur et caissier de la Caisse Raiffeisen de Courtételle. L'abbé Montavon lui-même continua son œuvre comme directeur spirituel et vice-président et tous les deux animateurs, la main dans la main, unis par une solide amitié, se firent durant 25 ans les ardens propagandistes du mouvement, allant à la conquête de nouveaux fleurons, se stimulant aux sources des plus pures satisfactions morales. La Fédération comptait 57 Caisses fédérées en 1950, lorsqu'ils transmirent la flamme à des forces plus jeunes.

Le flambeau de la présidence fut repris successivement par de méritants coopérateurs, M. Sylvain Michel, député et maire à Courtedoux, de 1950 à 1963, Me Laurent Aubry, avocat à Saignelégier, de 1963 à 1967, M. Géo Froidevaux, retraité à Boncourt, comme président intérimaire en 1967 et 1968, M. Albert Ackermann, maire à Montsevelier, de 1968 à 1976. Dès l'année dernière, M. François Rossé, instituteur et maire à Boncourt, tient les rênes du mouvement avec la même ardeur et le même succès que ses prédécesseurs.

Les efforts de propagande du pionnier Montavon expliquent le succès

du mouvement de fondation dans le Jura-Nord dès 1923, si bien qu'actuellement les 56 Caisses Raiffeisen situées sur le territoire du futur canton englobent les 82 communes dans leurs cercles d'activité, à l'exception de la ville de Delémont et de la commune industrielle de Bassecourt suffisamment dotées d'instituts bancaires. C'est l'occasion de préciser que le mouvement Raiffeisen trouve son terrain idéal d'épanouissement dans le secteur rural auquel il est propre. C'est dire aussi que le mouvement de fondation est ainsi terminé dans le futur canton du Jura. Dans le Jura-Sud, le mouvement n'est parti qu'en 1938 par la création de la Caisse Raiffeisen d'Orvin, alors que la Fédération comptait déjà 35 Caisses fédérées. A ce jour, 17 autres Caisses du Jura-Sud tiennent compagnie à celle d'Orvin, mais il reste encore quelques communes susceptibles de se doter d'une telle institution d'utilité publique.

Si les chiffres ont un langage, leur voix peut illustrer brillamment le développement du mouvement en terre jurassienne. Pour ses débuts, la Fédération ne pouvait étaler que des chiffres bien modestes. Pourtant, les services rendus furent immédiatement appréciés, si l'on tient compte que c'est dans le secteur du petit crédit, du crédit d'exploitation si nécessaire aux gens de la terre, aux artisans et ouvriers, que les coopératives Raiffeisen déployaient leur activité. Ce n'est que par la suite, au gré des possibilités financières, qu'elles furent amenées à ouvrir le secteur des prêts hypothécaires, des crédits de construction, des avances aux collectivités de droit public.

Le premier million de la somme globale des bilans ne fut atteint qu'en 1928, après dix ans d'activité des 20 premières Caisses. On peut se rendre compte de l'évolution de la situation économique et financière si l'on sait qu'à fin 1975, année du cinquantenaire de la Fédération, les 74 Caisses fédérées affichaient un bilan global de 283 millions de francs, marquant ainsi une progression moyenne annuelle de 5,5 millions.

L'essor du mouvement ressort de manière lumineuse du tableau statistique ci-dessous donné par décennies depuis l'année de la fondation de la Fédération.

Lisez
et
faites lire

Le Messenger
Raiffeisen

Année	Nombre de Caisses	Effectif des sociétaires	Somme des bilans fr.	Réserves fr.
1925	10	353	299 959	2 157
1935	35	1 786	4 139 851	74 226
1945	48	3 114	14 450 199	303 925
1955	65	5 407	47 134 692	1 523 299
1965	71	7 005	114 164 175	4 318 621
1975	74	9 479	283 685 987	10 073 668
1976	74	9 809	307 089 400	10 733 293

Actuellement, six Caisses jurassiennes ont un bilan supérieur à 10 millions de francs et chez 12 autres, ce chiffre varie entre 5 et 10 millions. Le record appartient à celle de Boncourt qui affiche un bilan de 15,7 millions à fin 1976, avec un roulement de 52 millions de francs. Le chiffre du bilan moyen des 74 Caisses jurassiennes se monte à 4,1 millions. Les 9809 sociétaires font ressortir un effectif moyen de 132 coopérateurs par Caisse, la palme revenant ici à la Caisse de Courrendlin qui annonce un effectif de 406. Nous nous empressons de souligner que les chiffres ne veulent pas tout dire. Effectivement, il n'y a ni grandes, ni petites Caisses au Jura, mais uniquement des coopératives d'épargne et de crédit qui déploient tous leurs efforts, selon leurs possibilités, pour servir les populations laborieuses dans nos communautés villageoises grandes et petites, différentes surtout par la situation économique et financière, industrielle ou agricole.

Les 9809 sociétaires-coopérateurs avec les 36 625 déposants d'épargne témoignent de leur attachement à une œuvre qui leur assure d'excellentes prestations dans le meilleur esprit de solidarité. Leur confiance s'appuie sur les 10,7 millions de francs de réserves amassés en un demi-siècle d'activité fructueuse.

Terre raiffeiseniste par excellence, voilà notre Jura avec ses vallées et ses plaines fertiles, ses chaînes de montagnes aux sapins séculaires, ses verts pâturages où galopent encore des chevaux d'une race robuste et docile. Sa population généreuse et saine autant qu'hospitalière est passionnément attachée à la terre de ses ancêtres et à son propre génie. Là, les 74 Caisses Raiffeisen de la Fédération jurassienne répondent aux aspirations des gens du pays, à leur conception de la vie, à leurs besoins. Élément prépondérant de l'autonomie villageoise, elles jouissent d'un prestige grandissant.

Fx

sur la valeur ajoutée); le débat sera passionné et débordera sans doute des domaines purement techniques et fiscaux pour être politisé. Notre intention est de donner une information objective sur les raisons essentielles du remplacement de l'icha par une formule de taxation sur la valeur ajoutée.

Le procès de l'icha

Sans nous prononcer encore sur la TVA elle-même, il nous semble utile de nous interroger en premier lieu sur les vertus de notre actuelle fiscalité indirecte. Les limites et les lacunes de l'icha sont connues et d'ailleurs incontestées. Nous ne ferons pas l'injure à nos lecteurs de leur rappeler les principes de cet impôt.

L'icha se prélève au niveau de la production et à celui de la consommation de gros et il ne frappe qu'un certain nombre de *marchandises*; la « liste de franche » des marchandises exonérées est importante et les services ne sont également pas taxés. Ce n'est certes pas là un inconvénient au point de vue des consommateurs, mais on peut douter en revanche des raisons de l'exonération des services. L'icha est donc un impôt partiel qui devient d'autant plus injuste que les taux augmentent.

Les deux plus grands défauts de l'icha sont les suivants : il provoque ce que l'on appelle une « distorsion de concurrence » et il crée une « taxe occulte ». Essayons de schématiser ces deux cas.

1. *La distorsion de concurrence.*
Les deux taux actuels de l'icha (5,6 % et 8,4 %) sont basés sur le principe que la marge bénéficiaire du détaillant est de 33 1/3 % du prix de détail (ou 50 % du prix de gros). Ainsi, un article de 100 francs au prix de gros est supposé vendu 150 francs au détail, ce qui représente bien une égalité fiscale :

Prix de gros

100.— francs
icha 8,4 % 8.40 francs

Prix de détail

150.— francs
icha 5,6 % 8.40 francs

Il n'y aura donc égalité fiscale entre les contribuables que lorsque les marges sont celles-là, ce qui est rarement le cas. Quand la marge est plus faible, le non-grossiste est désavantagé; si la

Chronique économique et financière

Paquet financier et TVA

Le 12 juin prochain, le peuple suisse aura à se prononcer sur le fameux « paquet financier », lequel comprend trois innovations essentielles :

1. Le remplacement de l'icha par la TVA
2. La correction de l'IDN (impôt fédéral direct)
3. L'harmonisation fiscale.

C'est bien sûr la TVA qui fera l'objet fondamental de la campagne. Il faut cependant bien savoir que cet objet est complémentaire à la correction de l'IDN qui, en corrigeant la progression à froid, en élevant le plafond d'exonération (de 9 700 francs à

18 000 francs) et en améliorant les déductions sociales (pour la femme mariée qui travaille par exemple) entraînera une mois-value de l'ordre de 0,5 milliard de francs. Etant donné d'autre part que les allègements douaniers dus à la libéralisation des échanges (AELE, CEE et GATT) ont réduit nos recettes d'environ 2 milliards de francs, il est indispensable de compenser ces « déficits ». L'introduction de la TVA doit assurer un supplément de recettes de l'ordre de 3 milliards de francs.

Le « paquet financier » est donc lié à l'acceptation du principe de remplacement de l'icha par la TVA (taxe

marge est en revanche plus élevée, c'est le grossiste qui est désavantagé par rapport au non-grossiste. Dans le premier cas, le non-grossiste peut se soumettre volontairement à l'impôt.

Marge : 40 % du prix de détail

prix de gros	fr. 12 000.—	icha 8,4 % =	fr. 1 008.—
prix de détail	fr. 20 000.—	icha 5,6 % =	fr. 1 120.—
avantage pour le non-grossiste :			fr. 112.—

Marge : 20 % du prix de détail

prix de gros	fr. 12 000.—	icha 8,4 % =	fr. 1 008.—
prix de détail	fr. 15 000.—	icha 5,6 % =	fr. 840.—
avantage pour le grossiste :			fr. 168.—

Il y a donc inégalité fiscale lorsque la marge commerciale du détaillant diffère du taux de 33 1/3 % du prix de détail (ou de 50 % du prix de gros). En effet, dans ce cas, le prix de détail est de 18 000 francs et l'icha à 5,6 % est également de 1008 francs.

L'icha n'est donc pas un impôt neutre. Ces inégalités s'aggraveront avec l'ampleur des taux et cela explique pourquoi on ne peut sérieusement proposer, pour assainir nos finances fédérales, une augmentation des taux de l'icha.

2. *La taxe occulte.* Les livraisons de marchandises entre grossistes sont exonérées. Cependant, l'entrepreneur qui investit dans son entreprise est considéré comme un consommateur et il est bien entendu redevable de l'icha, lequel impôt se répercutera sur les prix de vente. Ces investissements peuvent être importants car ils concernent les constructions, les acquisitions de machines, les véhicules, les réparations, l'entretien etc... L'icha devient donc aussi un impôt sur les investissements qui frappe non seulement directement les produits, mais également de manière indirecte par l'intermédiaire des investissements. C'est ce que l'on appelle la *taxe occulte*, laquelle frappe d'autant plus fort que les investissements sont importants. C'est précisément ce grave défaut de l'icha que veut corriger la TVA.

Si nous devons insister en Suisse sur cette taxe occulte, c'est parce qu'elle pénalise notre industrie d'exportation, qui s'en passerait bien à l'heure actuelle. En effet, les pays européens qui ont pour la plupart adopté déjà la TVA ne pénalisent pas leur propre industrie d'exportation par cette double imposition. D'autre

Dans le second cas, l'inégalité ne peut être corrigée et elle s'aggravera avec l'augmentation des taux. Il nous semble utile d'illustrer cette démonstration.

part, par cette taxe occulte, l'icha frappe également l'agriculture par l'intermédiaire des investissements.

Ainsi donc, quelle que soit la position que l'on peut prendre face à la TVA, on doit admettre que l'icha actuel comporte au moins deux défauts qui s'aggravent avec l'augmentation des taux.

Qu'est-ce que la TVA ?

Les partisans de la TVA — dont le Conseil fédéral — font valoir plusieurs arguments : la nécessité impérieuse d'augmenter les recettes de la Confédération, la nécessité d'une harmonisation avec les systèmes fiscaux européens, le souci de remplacer l'icha par un système fiscalement neutre etc... Peu importe d'ailleurs la hiérarchie de ces arguments. Ce qui compte avant tout c'est d'inventorier les qualités et les défauts du nouvel impôt qui nous est proposé et surtout d'en comprendre le mécanisme.

Voyons en premier lieu le principe de cet impôt. Il s'agit d'un impôt indirect à la charge des consommateurs (comme l'icha) que paie tout fabricant, tout commerçant et tout autre intermédiaire *sur le total de son chiffre d'affaires imposable*; cependant, et c'est là que réside la particularité de la TVA, ces intermédiaires *recupèrent l'impôt que leur transfèrent leurs fournisseurs*. Cette récupération est valable pour tout impôt prélevé aussi bien sur les matières premières, les marchandises, les investissements, les frais généraux, les services *dès qu'ils servent à l'obtention du chiffre d'affaires imposable*.

La TVA est donc un « impôt brut prélevé à toutes les phases avec déduction de la charge antérieure ». Il s'agit donc, ainsi que le dit la Com-

mission Rohner davantage de mettre sur pied « un impôt suisse sur le chiffre d'affaires selon le principe de la valeur ajoutée » plutôt que d'abandonner l'icha pour la TVA ¹.

On comprendra mieux le fonctionnement de la TVA par un exemple chiffré, sur la base du taux de 10 % :

1. Un importateur achète une marchandise à l'étranger pour le prix de 300 francs. Il paie au fisc une TVA de 10 %, soit 30 francs.
2. Cet importateur vend cette marchandise à un fabricant au prix de 400 francs + TVA 10 % soit 40 francs, mais il paie au fisc 10 francs soit 10 % de la valeur ajoutée de 100 francs ou, si on préfère, 40 francs de TVA desquels on déduit les 30 francs déjà versés.
3. Le fabricant transforme la marchandise et vend le produit fini à un détaillant au prix de 600 francs + 60 francs de TVA. Il paie au fisc 20 francs, soit les 10 % de la valeur ajoutée (ou bien 60 francs moins 40 francs déjà versés).
4. Enfin, le détaillant vend le produit fini au consommateur 800 francs + 80 francs de TVA et il verse au fisc 20 francs, soit les 10 % de la valeur ajoutée de 200 francs (ou bien 80 francs moins 60 francs déjà versés).

Le total de la TVA payée par le consommateur au fisc est donc de 80 francs (30 fr. + 10 fr. + 20 fr. + 20 fr.) ce qui représente bien les 10 % du prix de vente de 800 francs. Cet exemple montre clairement que la TVA ne crée pas de distorsion de concurrence selon la marge bénéficiaire et qu'elle supprime la fameuse taxe occulte qui pénalise notre industrie d'exportation.

Autres renseignements

Pour être complet, nous devrions ajouter que cette nouvelle taxation touchera également les services et que l'arrêté fédéral prévoit 3 taux : 10 % comme taux général, 6 % pour l'hôtellerie et 3 % pour les produits dits de première nécessité. D'autre part, le système suisse admet des exceptions à l'assujettissement (art. 9, lettre c de l'AF) et des exonérations à l'impôt (lettre d), *dont les exportations de*

¹ Selon « Une TVA pour la Suisse » de Gérard Béran (tiré à part du Journal de Genève, 1975).

marchandises. Pour le détail, nous renvoyons nos lecteurs au texte de l'AF.

Ajoutons, à titre de comparaison, que les taux actuels sont de 11 % en Allemagne, 12 % en Italie, 17,6 % en France, 17,65 % en Suède et 18 % en Autriche. En précisant que le nombre des déclarants de l'actuel icha est de 90 000 et qu'ils seront 130 000 avec la TVA par suite de l'élargissement de la base de l'impôt (et non du fait de la TVA), nous aurons sans doute permis à nos lecteurs d'avoir une idée plus précise de l'objet du vote fédéral du 12 juin prochain.

D'autres problèmes bien sûr devraient être abordés et en particulier le coût de l'opération et les éventuelles tracasseries administratives qui inévitablement dérangeront les habi-

tudes des déclarants ainsi que les conséquences sur le niveau des prix. Il nous semble cependant que ces inconvénients sont mineurs face aux tares de notre icha et face surtout aux besoins réels de notre pays. Les risques réels d'une légère augmentation de l'indice des prix et en particulier des biens de première nécessité également seront compensés par le correctif « social » apporté à l'IDN.

Mais il est évident que nos lecteurs et les citoyens suisses devront compléter leur information, tant le sujet est vaste et intéressant. Si nous avons réussi à intéresser à cette campagne qui doit aboutir à une décision lourde de conséquences, alors nous estimons que nous avons atteint notre but.

Roger Schindelholz



Primevère (*Primula auricula*)

(Photo M. Yerly/LSPN)

Qu'en est-il exactement de la responsabilité de la poste ? (Extrait de la « Lettre-PTT » No 3/1976).

Aux guichets postaux, au service à la clientèle des directions d'arrondissement postal et même à la rédaction de la « Lettre PTT », on demande fréquemment si et comment la poste répond des envois qui lui sont confiés. Nous voudrions tenter ici de dissiper toute incertitude. Pour plus de clarté, nous présentons donc sous forme de tableau les dispositions essentielles tirées de la loi sur le service des postes

(service intérieur), de la convention postale universelle et des arrangements particuliers concernant les colis et les articles d'argent.

Permettez-nous tout d'abord de rappeler, de manière quelque peu formaliste — nécessité fait loi — quelques principes :

Pour tous les montants indiqués (tableau ci-après), il s'agit de l'indemnité maximale exigible.

Les dommages dont on demande réparation à la poste doivent être prouvés.

Les dommages constatés aux envois doivent être annoncés immédiatement au facteur ou à l'office de poste, c'est-à-dire *au moment de la livraison*. Si cela n'est pas fait, la poste cesse d'être responsable, à moins que le destinataire ne puisse établir d'une manière digne de foi que le dommage dont a souffert l'envoi est survenu pendant le transport postal et que ce dommage ne pouvait pas être constaté lors de la livraison.

Un dommage qui ne pouvait pas être constaté lors de la livraison peut néanmoins être annoncé après coup à la poste. Ceci doit être fait au plus tard le jour ouvrable qui suit la livraison lorsqu'il s'agit d'envois avec valeur déclarée, et au plus tard le septième jour après la remise à l'ayant droit pour les colis et les envois de la poste aux lettres.

Important : Les demandes en indemnités relatives à des cas de perte et de retard doivent être présentées avant l'échéance du délai de prescription. Ce délai est de deux ans pour les demandes en indemnités dans le service intérieur, et d'une année dans le service international.

La poste ne répond pas des envois non inscrits, qu'il s'agisse de perte, d'avarie ou de retard.

Pour les lettres recommandées et les colis inscrits ainsi que pour les envois avec valeur déclarée, la poste répond jusqu'à concurrence des montants indiqués dans le tableau ci-après. Celui qui veut se préserver de tout dommage dépose ses envois inscrits ou même avec valeur déclarée. *Les expéditeurs voudront bien observer les prescriptions concernant le dépôt et l'emballage.*

La poste est responsable, envers le mandant, des montants de versements, d'assignations et de virements de fonds effectués selon les prescriptions, jusqu'à ce que le paiement ou l'inscription ait eu lieu régulièrement, et

Pensée

Les gens du monde ont une espèce d'érudition, c'est-à-dire qu'ils savent assez de toutes choses pour en parler de travers.

Vauvenargues

envers le titulaire d'un compte de chèques, de l'avoir qu'accuse le compte trouvé en ordre.

Une indemnité en cas de retard n'est accordée que dans le service intérieur, lorsqu'un envoi est retardé de plus de 24 heures, ou de plus de 12 heures s'il s'agit d'un envoi exprès, au-delà du délai ordinaire de livraison.

Lorsqu'une lettre recommandée, un colis inscrit ou un envoi avec valeur déclarée est retardé, la poste bonifie

le dommage effectif de l'envoi, mais au plus le montant maximal indiqué dans la deuxième colonne du tableau ainsi qu'un montant de 100 francs au plus pour un autre dommage prouvé.

Si le paiement d'un mandat de poste ou d'un mandat de paiement est retardé de plus de 24 heures au-delà du délai ordinaire de livraison, la poste bonifie au maximum 100 francs. En cas de retard dans l'inscription au crédit d'un montant versé ou viré à

un compte de chèques, il est bonifié pour la durée du retard un intérêt de 5 %.

Les offices de poste et plus particulièrement aussi les directions d'arrondissement postal (secrétariat) ainsi que la division du contentieux de la Direction générale des PTT, à Berne (téléphone 031 62 23 18), fourniront volontiers au besoin de plus amples renseignements à ce sujet.

Responsabilité de la poste; indemnités versées dans le service intérieur et le service international

Catégories d'envois	Perte/Avarie		Retard	
	Service intérieur	Service international	Service intérieur	Service international
1	2	3	4	5
Envois non inscrits	Pas de responsabilité	Pas de responsabilité	Pas de responsabilité	Pas de responsabilité
Lettres recommandées	150 francs	53 fr. 40 ³	Comme colonne 2 ¹	Pas de responsabilité
Colis inscrits	300 fr. pour un colis pesant jusqu'à 1 kg 400 fr. pour un colis de plus de 1 jusqu'à 2 kg 500 fr. pour un colis de plus de 2 jusqu'à 3 kg 50 fr. par kg ou fraction de kg en sus	40 fr.-or = 53 fr. 40 par colis jusqu'à 5 kg 60 fr.-or = 80 fr. — par colis de plus de 5 jusqu'à 10 kg 80 fr.-or = 106 fr. 70 par colis de plus de 10 jusqu'à 15 kg 100 fr.-or = 133 fr. 40 par colis de plus de 15 jusqu'à 20 kg	Comme colonne 2 ¹	Pas de responsabilité
Envois avec valeur déclarée	Selon la valeur indiquée sur l'envoi	Selon la valeur indiquée sur l'envoi	Comme colonne 2 ¹	Pas de responsabilité
Remboursements a) Envois	Comme pour les lettres et les colis	Comme pour les lettres et les colis	Comme colonne 2 ¹	Pas de responsabilité
b) Montants	Selon le montant du remboursement indiqué sur l'envoi	Selon le montant du remboursement indiqué sur l'envoi	2	Pas de responsabilité
Versements, assignations, virements	Montant versé, assigné ou viré	Montant versé, assigné ou viré	2	Pas de responsabilité

¹ Outre les montants indiqués dans la colonne 2, il est versé 100 francs au plus pour un autre dommage prouvé.

² Indemnité de 100 francs au plus; en cas de retard dans l'inscription au crédit, il est versé un intérêt de 5 %.

³ Indemnité versée seulement en cas de perte.

Le chèque uniforme des banques suisses intégré dans le système eurocheque

(cb) A la fin de l'année en cours, les quelque 300 000 titulaires de cartes Swiss Cheque pourront bénéficier d'une prestation encore améliorée des banques suisses, ces dernières ayant décidé de remettre à leurs clients les cartes eurocheque et les eurocheques. Les nouvelles cartes uniformes et formules de chèque pourront non seulement être utilisées communément pour se procurer de l'argent comptant dans 38 pays d'Europe et du Bassin

méditerranéen, mais également pour des paiements sans utilisation d'espèces en Suisse et dans la plupart des pays européens¹. Sur présentation de la carte de garantie, chaque chèque permet de retirer jusqu'à Fr.s. 300.— ou la contre-valeur en monnaie étrangère.

¹ Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Hollande, Luxembourg, République fédérale d'Allemagne et différents hôtels et magasins en France.

Les cartes de garantie et les eurocheques des clients des banques suisses sont fabriqués en Suisse. Des mesures de sécurité exceptionnelles, semblables à celles observées pour l'impression des billets de banque, sont appliquées pour cette fabrication.

L'eurocheque ne doit pas être confondu avec le Swiss Bankers Travelers Cheque qui continue d'être à la disposition des voyageurs à destination du monde entier.

Les prépositions (3): en

Comme les prépositions *à* et *de*, *en* se répète habituellement devant chaque terme de la proposition : « j'ai passé mes vacances *en* France et *en* Italie » et non « j'ai passé mes vacances *en* France et Italie; je l'ai vu de mes propres yeux *en* chair et *en* os ». *En* se répète généralement quand il y a plusieurs participes : « *en* se levant et *en* se couchant, *en* entrant et *en* sortant ». Cependant il n'est pas nécessaire de le répéter devant des participes formant une unité comme « *en* allant et venant », ou quand le second participe ne fait que répéter ou compléter le premier : « *en* expliquant et développant cette idée ». Notons toutefois qu'une répétition de la préposition est également correcte : « *en* expliquant et *en* développant cette idée ».

Devant un nom de département français, on emploie *dans* : « dans l'Ain, *dans* la Loire-Inférieure » mais si le nom du département est composé, on dit *en* : « *en* Seine-et-Oise, *en* Lot-et-Garonne ».

Devant les noms de provinces et de régions, on emploie *en* ou *dans* : « *en* Bretagne » ou « *dans* la Bretagne, *en* Auvergne » ou « *dans* l'Auvergne ».

Devant les noms de villes, *à* est de rigueur : « *à* Paris, *à* Genève ». *En* n'est toléré que pour les villes de la Provence : « *en* Avignon » et moins fréquemment : « *en* Arles ».

Devant les noms d'îles, *en* s'emploie devant les noms féminins de grandes îles : « *en* Crète, *en* Sardaigne, *en* Sicile », tandis qu'on utilise *à* devant les noms de petites îles et devant les noms masculins de grandes îles lointaines : « *à* Malte, *à* Chypre, *à* Capri, *à* Java, *à* Sumatra, etc. » Mais, dans tous ces cas, il n'y a pas de règles absolument fixes et c'est souvent l'usage qui fait loi.

« Partir *en* France » est-il correct ? Nos anciens maîtres ont toujours condamné cette expression. Il fallait dire « partir *pour* la France ». Aujourd'hui « partir *en* France » se rencontre de plus en plus fréquemment, même dans la langue littéraire et malgré les puristes qui considèrent encore cet emploi de *en* comme incorrect.

« Aller *en* vélo ». Ici encore, les grammairiens et l'Académie française ont condamné l'emploi de *en* qu'il fallait réserver, disaient-ils, aux moyens de locomotion dans lesquels on est transporté : « *en* train, *en* voiture, *en* avion, *en* bateau ». Sinon il fallait dire « *à* bicyclette, *à* vélo, *à* skis etc. ». Mais l'usage, comme c'est souvent le cas, ne s'est pas soumis à cette règle et aujourd'hui on dit et on écrit très fréquemment « *en* skis, *en* vélo etc. ». La plupart des grammairiens admettent maintenant ces nouvelles tournures.

« Docteur *ès* lettres » : *ès* est l'ancienne forme contractée de *en les* qui était très usitée jusqu'au XVIII^e siècle et qui ne s'emploie plus aujourd'hui que dans quelques expressions figées : « docteur *ès* sciences, licencié *ès* lettres, maître *ès* arts etc. ».

Ov

Ponctuation

(Papier trouvé dans nos archives au cours d'une « fouille ». Cet excellent exercice de ponctuation avait paru à l'époque — sauf erreur — dans un organe de presse romand. Réd.)

« Il y a bien longtemps, le rédacteur d'un journal coopératif anglais, rendant compte d'une séance, avait écrit : Lloyd George entra, sur la tête son éternel tube, aux pieds des souliers Coop (fort beaux ma foi !), dans la main sa canne en bois des îles, dans l'œil une lueur qui ne disait rien de bon. »

Mais quelle fut sa stupéfaction en trouvant dans le journal son texte ainsi ponctué :

« Lloyd George entra sur la tête, son éternel tube aux pieds, des souliers Coop (fort beaux, ma foi !) dans la main, sa canne en bois des îles dans l'œil, une lueur qui ne disait rien de bon. »

Lisez et faites lire

Le Messenger Raiffeisen



Vue du Harder sur l'Eiger, le Mönch et la Jungfrau

Les Banques Populaires et Raiffeisen troisième groupe bancaire en RFA

(Article paru dans « Forum » déc. 1976/No 7 des « Cahiers du Crédit Mutuel » de Strasbourg)

En 1972 les Banques Populaires Raiffeisen procédèrent à une fusion en Allemagne Fédérale. Cette fusion, partie de la base, est presque complète maintenant, seule la Bavière faisant exception. Elle donna naissance à un nouveau groupe bancaire, le BPR (Banques Populaires et Raiffeisen) qui avec un bilan total de 148,1 milliards de DM à la fin de 1975 a pris la troisième place parmi les autres groupes bancaires allemands, le processus de fusion donnant au nouveau groupe un dynamisme certain.

Tandis que le nombre des établissements indépendants était ramené de 5200 en 1974 à 5100 en 1975, le groupe développait son implantation géographique; son réseau déjà auparavant le plus dense de toute l'Europe, ne compte aujourd'hui pas moins de 19 000 guichets. La diminution du nombre des banques locales n'est pas le résultat d'une politique délibérée de concentration dans ce secteur. C'est plutôt la concurrence au sein de la profession qui a obligé les BPR à constituer des unités de dimension optimale, susceptibles de travailler plus rationnellement et de tenir tête aux banques concurrentes.

Le bilan total de 148 milliards de DM ne reflète pas exactement toute l'importance du groupe. Il s'agit en effet d'un ensemble structuré dont l'échelon supérieur — la Deutsche Genossenschaftsbank — et l'échelon intermédiaire constitué par 10 banques régionales, doivent être également pris en considération.

A la fin de 1975 le bilan de la Deutsche Genossenschaftsbank s'établissait à 23,2 milliards de DM et celui des 10 banques régionales à environ 40 milliards de DM au total. Le bilan du groupe pris dans son ensemble dépasse donc les 210 milliards.

Il faut également tenir compte de divers établissements intégrés au groupe, avec lesquels les BPR entretiennent une étroite collaboration. Ce sont :

— La Deutsche Genossenschaftsbank (Banque coopé-

— rative hypothécaire) avec un bilan de 9,4 milliards de DM

— La Münchener Hypothekenbank (Banque hypothécaire de Munich) avec un bilan de 2,9 milliards de DM

— une branche d'assurances, la R+V Versicherungsgruppe (1,4 milliard de DM)

— une caisse d'épargne-logement, la Bausparkasse Schwäbisch-Hall (75 milliards de DM)

— une société d'investissement, la Union Investment-Gesellschaft, plus de 2,2 milliards de DM

— et un institut immobilier, l'Internationales Immobilien-Institut (environ 0,8 milliard de DM).

Grâce à cette formule de l'intégration, chacune des Banques Populaires et des Banques Raiffeisen est en mesure de faire profiter ses clients de toute la gamme des services bancaires, c'est-à-dire, de remplir la fonction de banque universelle.

La position des Banques Populaires et Raiffeisen sur le marché en % du secteur bancaire

	1972	1973	1974	1975
Total du bilan	10,12	10,20	10,29	10,17
Exigibilités totales	16,54	16,66	17,40	17,32
dont : dépôts d'épargne	23,84	23,99	23,58	24,10
Créances totales	10,80	10,82	10,60	10,36
dont : à long terme	8,54	8,53	8,39	8,20
à moyen et court terme	15,67	15,48	15,29	15,68

En ce qui concerne les dépôts d'épargne on voit que les BPR ont pu réaliser en 1975 un net progrès : elles détiennent aujourd'hui près d'un quart de l'épargne déposée dans l'ensemble des banques allemandes. Si l'on considère le volume des crédits distribués, leur part du marché a en revanche légèrement diminué. Mais les deux autres principaux groupes bancaires — grandes banques et caisses d'épargne — ont accusé la même régression, tandis que les établissements de crédit foncier amélioraient sensiblement leur position.

On observera d'ailleurs que les trois grandes banques, dont les crédits ont augmenté de 6,2 % seulement en

Au courant de l'année 1975 le total des engagements vis-à-vis des ménages et des entreprises a progressé de 15,4 milliards de DM pour s'établir à 125,3 milliards. Dans cet ensemble la croissance des dépôts d'épargne s'inscrit à 26,77 %, nettement au-dessus de la moyenne. Le total des crédits consentis aux ménages et aux entreprises est passé à 86,3 milliards, progressant ainsi de 6,9 milliards.

Si les prêts à long terme ont augmenté de 12,8 %, c'est-à-dire plus que la moyenne, les créances à moyen et court terme n'ont en revanche enregistré que 5 % de mieux.

Le quart de l'épargne

L'année 1975 peut être considérée comme celle où les BPR, en dépit d'une concurrence accrue au sein de la profession bancaire, ont consolidé leur position sur le marché. Cette position apparaît clairement si l'on exprime la valeur des principaux postes du bilan des BPR en pourcentage des valeurs correspondantes du secteur bancaire tout entier. Le tableau ci-dessous permet de suivre l'évolution de ces pourcentages depuis 1972 :

1975, ont fait moins bien que les BPR (+ 8,5 %) et cela en dépit des efforts qu'elles ont déployés pour attirer une nouvelle clientèle. Devant la raréfaction des demandes de crédit émanant de la grosse industrie, les « grands » ont en effet réagi en lançant dans la presse quotidienne à grande diffusion des campagnes publicitaires destinées à détourner vers leurs guichets une partie de la clientèle traditionnelle des BPR.

Voici quelle était en 1975, pour les principaux postes du bilan, la ventilation entre les trois grands groupes bancaires allemands, en milliards de DM :

	<i>Grandes banques</i>	<i>Caisses d'épargne</i>	<i>Banques Populaires et Raiffeisen</i>
Total du bilan	142,85	320,68	148,13
Exigibilités totales	100,42	258,21	125,34
dont : dépôts d'épargne	29,29	201,88	93,44
Créances totales	75,37	191,59	86,35
dont : à long terme	25,97	133,60	45,28
à moyen et court terme	36,02	52,48	37,62

L'examen de ces chiffres montre que l'ensemble des BPR atteint une

dimension supérieure à celle des trois grandes banques.

Les provisions

Ouf ! Pour cette année, la corvée est terminée...

Je suis une ménagère suisse tout à fait conforme à l'image qu'on a d'elle à l'étranger, au-dessus de tout soupçon (n'en déplaise à M. Ziegler; mais en fait, a-t-il parlé de nous ?); c'est pourquoi j'ai profité des soldes pour refaire mes provisions. C'est une bonne tradition du pays; maman me l'a apprise et mes enfants savent ce qu'ils auront à faire.

J'ai fait ma liste, j'ai puisé dans mes économies...

Pas dans celles de notre compte à numéro ! Celles-là sont réservées aux vraies urgences, comme quand mon mari, à la suite d'une petite incartade, a été obligé de m'offrir trois semaines de safari-photo. Mes économies ? Je les garde entre les pages du « Portrait des Vaudois » de J. Chessex. Personne n'a encore eu l'idée de les y chercher.

Courageusement, je suis partie à l'assaut des grands magasins, accomplir mon devoir.

Oh, vous savez, c'étaient des achats de routine : six paires de caleçons à fleurs avec légers défauts pour mon mari, quatre paires de blue-jeans à tailles diverses pour les enfants (ils les revendront à leurs copains si je me suis trompée de forme), trois verres de cristal à peine ébréchés, parce que le cristal, c'est joli, deux coupons de tissu vraiment avantageux pour ma femme de ménage qui aime coudre ses habits elle-même, deux litres d'eau de cologne « nature » pour les cadeaux d'anniversaire des tantes de mon mari, cinq boîtes de poudre « Dentifix » pour le dentier de mon beau-père, douze paires de collants roses avec branches de lierre grim-

pantes pour mes filles, un lot de peignes, de brosses à dents et des linges de cuisine avec dessins « L'amour c'est... » qui seront mignons épinglés contre les murs.

C'est en rangeant ces emplettes à la maison que j'ai commencé à me poser des questions.

Vous comprenez que je ne distribue pas ces merveilles tout de suite. Je les range soigneusement dans mon armoire à provisions avec l'huile, le

sucre, les pâtes, le riz, achetés sur le chemin du retour, pour ne les utiliser qu'en cas de besoin, évidemment.

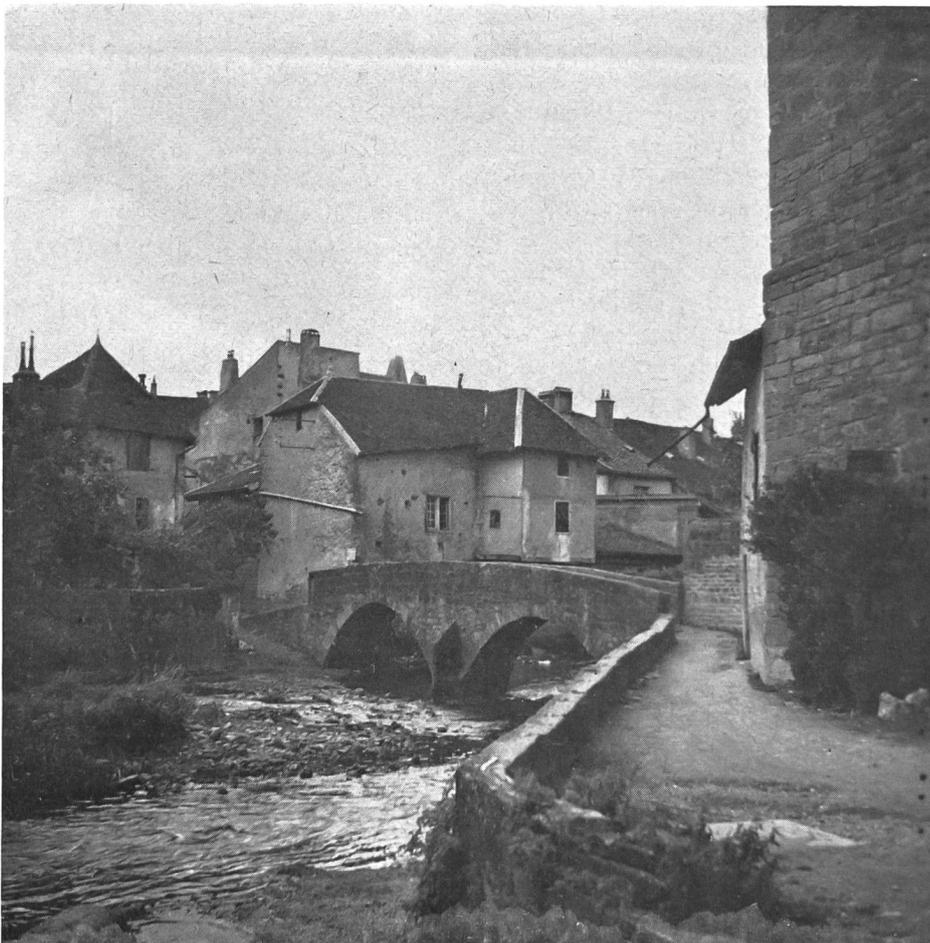
Et j'ai découvert, avec stupéfaction, que tous les paquets des soldes de 1974, 1975 et 1976 étaient encore intacts !

D'abord je me suis dit : « Ma fille, tu peux être fière de toi. Tu es la reine de l'économie. »

Puis j'ai regardé par la fenêtre, vers le jardin d'en face où les héritiers d'une dame de ma connaissance sont en train de vider l'appartement d'une parente décédée à l'âge de 92 ans. Les héritiers ne sont pas très contents. Ils ont calculé le prix de toutes les provisions avariées qu'ils ont dû jeter : pâtes, riz, boîtes de conserves et j'en passe. Certaines avaient été achetées avant la dernière guerre mondiale, mais depuis des vers et quelques microbes innommables y ont livré bataille. Bilan provisoire de la perte, calculé sans les intérêts : fr. 15 373.25.

Comment faire pour bien faire ?

(sps) *Hélène Frank*



Charme d'un vieux bourg (Arbois)

La Saint-Grégoire

Au vignoble

« A la Saint-Grégoire, taille ta vigne si tu veux boire ! » L'antique précepte a été bien observé cette année, et à la date indiquée (12 mars) les vignes avaient été dépouillées de leurs sarments superflus. Activée par la chaleur la sève circulait déjà, mais personne ne s'avisait plus de la recueillir dans un bol placé sous la souche, pour en laver les yeux faibles ou irrités, ou pour effacer les taches de rousseur, comme cela se faisait naguère.

Les sarments seront brûlés ou broyés. Ils ne seront plus hissés au grenier pour chauffer, l'hiver venu, les poêles de catelles qu'on bourrait depuis la cuisine.

Saint-Grégoire, évêque de Tours en 573, institua le droit d'asile et favo-

risa les premiers essais de culture de la vigne.

L'origine de la taille, selon la Chanoine Schmidt, serait un acte de malveillance commis à l'égard d'un vigneron, à la treille duquel un voisin jaloux coupa nuitamment plusieurs rameaux.

D'abord très marri, le cultivateur devait constater, le temps de la récolte arrivé, que les rameaux raccourcis avaient de plus belles grappes, plus lourdes et plus sucrées. La taille était née, et la morale s'était enrichie d'un nouvel exemple — il en est bien d'autres ! — de ce que l'adversité peut engendrer d'utile. Les Caisses Raiffeisen elles-mêmes ne sont-elles pas nées des abus d'un système financier qui, au siècle dernier, exploitait les gagne-petit ?

A. P.

propre caissier qui exécutera toutes les transactions, éliminant ainsi la formation de files d'attente et les déplacements d'un guichet à l'autre.

Pour économiser encore plus de temps, les pièces de monnaie et les billets ne sont plus maniés ou stockés aux caisses proprement dites, mais transférés rapidement au moyen de tubes pneumatiques jusqu'à une trésorerie centrale dont le personnel se compose de deux caissiers. Cette trésorerie centrale répond aux demandes grâce à un terminal dont le clavier est commandé par des caissiers.

Deux tubes pneumatiques assurent la connexion en sens unique avec chacun des compteurs et sont en fonctionnement continu. Les conteneurs sont simplement jetés dans le tube pour être ensuite acheminés automatiquement jusqu'à la station terminale.

Cette méthode permet non seulement de vérifier les espèces deux fois (une première fois par le caissier principal et une seconde par le caissier payeur), mais également d'accélérer le service. Le fait également que l'argent ne soit pas visible et reste stocké dans une section distincte accroît la sécurité dans une mesure très importante.

Source :

International Business
Equipment, January 1977

Epargne et économie dans le vaste monde

République fédérale allemande : 16 milliards d'intérêts versés aux épargnants

En décembre 1976, les épargnants ont touché très exactement 16 milliards de DM d'intérêts pour leurs dépôts d'épargne. Ceci est dû au fait que les dépôts d'épargne en République fédérale se sont accrus, en décembre, de 16,9 milliards de DM, soit près de la moitié de l'accroissement total des dépôts de 34,3 milliards de DM, enregistré au cours de l'année écoulée. En 1975, les dépôts d'épargne avaient connu un accroissement record de 64,7 milliards de DM, tandis que les intérêts versés s'étaient élevés à 34,3 milliards de DM.

Source :

Die Welt du 26.1.1977, p. 13

Suisse : plus de secret bancaire pour les « maffiosi »

Le traité helvético-américain d'entraide judiciaire qui doit permettre à la justice des Etats-Unis de poursuivre ses enquêtes jusque dans les banques suisses est entré en vigueur.

Ce traité, conclu le 25 mai 1973, prévoit notamment la levée du secret bancaire suisse dans les cas de délits fiscaux commis par le « crime organisé », c'est-à-dire avant tout la « mafia ».

Pour que le fameux secret bancaire suisse soit levé à la demande de la Justice américaine, il faut toutefois que trois conditions soient remplies :

- les informations recherchées ne peuvent être obtenues par aucun moyen;
- les Etats-Unis doivent démontrer que les dites informations permettraient l'arrestation et la condamnation des membres influents d'organisations criminelles;
- ces informations ne pourront être utilisées que dans les cas spécifiques pour lesquels elles auront été demandées.

Personne ne connaît exactement le montant des sommes déposées dans les coffres suisses par la mafia.

Source :

Tribune de Genève, 24.1.1977

République fédérale allemande : transferts de fonds

L'année dernière, la Dellbrücker Volksbank, à Dellbrück, Allemagne de l'Ouest, a transféré son siège dans un nouveau bâtiment de cinq étages où 14 000 comptes sont traités par 30 employés. Le rez-de-chaussée a été spécialement conçu pour faire bénéficier la clientèle d'un service efficace et personnalisé. Dès qu'il arrive à la réception, le client peut choisir son

Kinshasa : Réunion des Caisses d'épargne africaines

Du 11 au 13 janvier 1977, à Kinshasa, a eu lieu la première Conférence des Caisses d'épargne d'Afrique, à laquelle étaient représentés 10 membres africains de l'IICE, et 7 autres Caisses d'épargne du continent. Le but principal de cette réunion était l'étude de l'utilité et de la possibilité de fonder une association des Caisses d'épargne d'Afrique. Le directeur de l'IICE, M. Heinz Wolf, était invité comme orateur et comme observateur. Cette conférence est arrivée à la décision de principe de fonder une association des Caisses d'épargne d'Afrique réunissant toutes les Caisses d'épargne des pays membres de l'OUA. Un comité de travail a été installé pour préparer les statuts et tout autre document préliminaire à la fondation de cette association.

P.S. Ces renseignements ont été puisés dans le bulletin de mars 1977 de l'Institut International des Caisses d'Epargne à Genève.

Nouvelles des Caisses affiliées



Fribourg

Onnens

Samedi 12 mars, les sociétaires de notre Caisse Raiffeisen étaient nombreux dans la salle du café de l'Union à avoir répondu à la convocation de leur comité de direction. Le président, M. Justin Favre, saluant l'assistance avec la distinction et la gentillesse qu'on lui connaît, se plut à relever que le nombre des sociétaires s'était accru de 4 nouveaux membres en 1976.

Dans son rapport présidentiel, M. J. Favre se déclara certain que le but recherché par les personnes présentes ne consistait pas uniquement à prendre connaissance des résultats et à approuver les comptes, mais bien davantage à profiter de l'occasion ainsi fournie « de rechercher de nouveaux contacts, de procéder à un heureux échange d'idées, de se divertir en agréable compagnie. » Le président poursuivit en relevant que si « c'est avec joie que nous pouvons jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'année écoulée, nous avons à déplorer la mort tragique de M. Joseph Rossier, membre fidèle de notre coopérative. » L'assemblée, debout, se recueillit quelques instants en souvenir de ce concitoyen exemplaire qui, durant de longues années et jusqu'au sacrifice suprême, se dévoua sans compter au service de la communauté, tant au niveau communal que paroissial. Puis, le président fit part de l'extrême satisfaction des organes responsables de la Caisse Raiffeisen face aux comptes de 1976. Cette institution a été de nouveau fortement sollicitée par ses clients qui ont pu bénéficier de taux particulièrement avantageux. Après avoir effectué un tour d'horizon de la situation économique, assorti de considérations pleines de sagesse, M. Favre termina son rapport en remerciant chaleureusement ses collègues des comités de direction et de surveillance, sans oublier, bien évidemment, M. Robert Hirt, gérant en tous points exemplaire.

Prenant alors la parole, ce dernier dit sa fierté des excellents résultats obtenus. La somme du bilan a progressé de 7 % et s'élève à 2 368 000 francs en chiffres ronds. L'épargne, augmentant de 127 000 francs, a atteint le total de 1 485 000 francs. Enfin, l'exercice 1976 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 5 677 000 francs et d'un bénéfice de 6 800 francs versé aux réserves, qui dépassent ainsi 117 000 francs.

En conclusion, M. Hirt put donc affirmer : « Nous ne sommes pas des banquiers professionnels, mais nous connaissons la situation, les qualités personnelles, ainsi que les besoins de nos concitoyens... Après avoir dressé notre 47e bilan annuel, nous pouvons relever aujourd'hui que notre ins-

titution, tout en mettant à votre disposition les fonds dont vous avez besoin, n'a jamais eu à subir la plus petite perte sur les comptes débiteurs. »

En tant que président du conseil de surveillance, M. Michel Rossier releva que notre population, qui préfère la sécurité à la spéculation, peut compter sur des contrôles rigoureux de la part des organes de vérification. Le conseil de surveillance a voué en particulier toute son attention à l'examen des dossiers de garantie des prêts accordés. Avec le service de révision de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, M. Rossier put affirmer : « que les fondements de notre institution sont d'une solidité à toute épreuve. Le comité de direction et le gérant ont droit à notre reconnaissance et à nos félicitations. Nous vous proposons l'approbation des comptes et le versement d'un dividende de 6 % aux parts sociales. » C'est avec des applaudissements que l'assemblée entérina ces propositions.

Enfin, c'est par acclamation que le mandat au conseil de surveillance de M. Gabriel Perret fut renouvelé. C'est donc dans une ambiance amicale que M. Justin Favre put clore l'assemblée, en remerciant tous les participants et en les invitant à partager une agape fraternelle.

Y. M.



Jura

Asuel

Le samedi 12 mars 1977 se déroulait, au Restaurant du Raisin, la 24e assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen.

M. Bernard Schaffner, président du comité de direction, ouvrit les débats en souhaitant la bienvenue aux 34 sociétaires présents.

Après désignation des scrutateurs M. Schaffner, dans son rapport, donna quelques considérations fort judicieuses sur la situation économique de l'heure, sur la baisse générale des taux d'intérêt et sur la bonne collaboration et le travail constructif au sein des organes directeurs de la Caisse.

Mme Thérèse Quiquerez, gérante, commenta ensuite les postes des comptes de caisse, d'exploitation et du bilan au 31 décembre dernier. La somme du bilan en nette augmentation passe à fr. 1 378 215.05. Le bénéfice net de l'année de fr. 4 463.80 est versé à la réserve qui est ainsi portée à fr. 67 312.55. Le chiffre d'affaires se monte à fr. 1 852 757.09. Se fondant sur ces résultats tout à fait positifs, la gérante exprima ses sentiments de satisfaction et remercia tous les sociétaires et clients de leur continuelle confiance à l'égard de la petite Caisse locale.

Le rapport du conseil de surveillance présenté par son président, M. Joseph Stadel-

mann, retraça les activités de ses membres lors de nombreux examens approfondis des dossiers, vérifications et contrôles des comptes et de caisse. Les résultats étant concluants, il proposa à l'assemblée l'acceptation des comptes tels que présentés, ce qui fut fait.

Au chapitre des élections, l'assemblée avait à renouveler les comités de direction et de surveillance au complet. Tous les titulaires soit : MM. Bernard Schaffner, Jean Adatte, Jean Pape, Joseph Bacon et Elie Zimmermann pour le comité de direction et MM. Joseph Stadelmann, Georges Gagnat et François Jobin pour le conseil de surveillance furent réélus pour une période de 4 ans.

Dans les propositions individuelles, M. Bernard Schaffner rendit l'assemblée attentive au fait que l'année 1978 sera celle du 25e anniversaire de la fondation de la Caisse d'Asuel. Chaque participant admit d'emblée que cet événement devait être fêté et donna le feu vert à l'organisation de ce jubilé.

La partie administrative se terminant avec des remerciements à tous, un bon petit souper fut servi par la famille Noirat, ce qui contribua une fois de plus à resserrer les liens d'amitié entre sociétaires.

Boncourt

La Caisse Raiffeisen locale a tenu sa 30e assemblée générale le vendredi 11 mars à l'Hôtel du Lion d'Or. Fort bien revêtue, elle s'est déroulée dans une ambiance de chaude cordialité.

Pour marquer les 30 ans d'activité de l'institution, le président du comité de direction, M. René Mathez, lui-même président fondateur, s'est plu à retracer les péripéties de son histoire qui marquent ses succès et sa réjouissante prospérité sous l'égide de la coopération et de la solidarité villageoise. Bravant les craintes et les difficultés du début comme aussi les sarcasmes des pronostiqueurs de mauvais augure, le « petit train » est parti sans bruit, avec la modestie qui le caractérisait, franchissant courageusement les écueils, atteignant triomphant les buts assignés. Le « petit train » a même brûlé les étapes, l'œuvre ayant pignon sur rue dans des locaux modernes où la clientèle se fait toujours plus nombreuse. Les chiffres témoignent de l'essor enregistré puisque le 30e exercice a permis à la banque locale de renforcer brillamment son premier rang à la tête des Caisses Raiffeisen jurassiennes. Fier du chemin parcouru, le président passe encore rapidement en revue la situation économique du moment dont les incidences se répercutent sur la marche de l'établissement, sur les fluctuations du marché de l'argent. Un tel exposé plein d'un saine et solide optimisme ne peut que renforcer la confiance des sociétaires.

Parlant chiffres, l'habile et méritant gérant qu'est M. François Rossé, instituteur et maire, marque sa joie en annonçant l'extraordinaire bond en avant du bilan au cours de l'année 1976. Atteignant 15,7 millions de francs, ce bilan fait ressortir une augmentation de 2 1/2 millions ou de 18,5 % sur l'année précédente. Le mouvement d'aff-

faibles de 52 millions a nécessité 12 000 opérations. Une réserve ou fortune commune de 422 000 francs confirme la solidité de l'établissement et constitue un des principaux éléments de la sécurité des 354 sociétaires et des 1400 déposants d'épargne. Des efforts considérables sont faits et envisagés pour améliorer, dans la mesure du possible, d'une part les prestations de la Caisse, d'autre part le service de la clientèle : augmentation des heures d'ouverture du guichet, mécanisation, information, application de taux avantageux, etc. Les résultats enregistrés ne peuvent qu'encourager les militants à poursuivre leurs efforts au service d'une œuvre de véritable utilité publique.

En guise de préambule au rapport du conseil de surveillance, le président, M. Géo Froidevaux, se plaît à mettre en relief les objectifs économiques, sociaux et culturels que s'assignent les Caisses Raiffeisen suisses, partant notre institut bancaire local: mettre l'argent à sa place, l'argent du fort mis au service du faible et faisant œuvre de justice, de paix et de liberté. Rapportant ensuite sur l'exécution du mandat de contrôle confié au conseil de surveillance, cela aux termes de la loi, le président donne un lumineux tableau de la solide situation de la Caisse et de l'organisation du ménage interne. S'appuyant encore sur les résultats de l'expertise des réviseurs professionnels de l'Union suisse de Saint-Gall, M. Froidevaux n'a pas de peine à obtenir de l'assemblée unanime l'approbation des résolutions présentées concernant l'adoption des comptes et du bilan de l'exercice 1976.

Dans une telle atmosphère de confiance et de sérénité, les sociétaires ont pris conscience de la place prépondérante que notre banque tient dans l'économie locale. S'assurant la collaboration de toutes les bonnes volontés, elle est un élément de concorde et de prospérité au sein de la communauté villageoise. C'était l'objet des conversations au cours de la collation que dégustèrent les 110 participants en fin de soirée autour du verre de l'amitié.

Fx

Bonfol

23e assemblée annuelle

C'est le samedi 5 mars que notre banque locale a tenu ses assises annuelles, à la salle communale.

Le président du comité de direction, M. Jacques Bregnard, eut le plaisir de saluer près de 70 sociétaires.

Dans son rapport, il fit observer une minute de silence à la mémoire de deux disparus, M. Julien Baillif ancien aide-caissier et M. André Mamie. Ensuite il énuméra les faits saillants qui ont marqué l'année écoulée, soit stabilisation de l'inflation, réduction des taux d'intérêts, récession économique. Il souligna aussi l'accroissement du bilan et de l'intense activité de nos déposants et sociétaires dont la fidélité et l'appui honorent notre institution.

Les comptes

La gérante, Mme Jeannine Bregnard, expose la situation financière de la Caisse, qui s'avère excellente.

Le bilan accuse une augmentation de 300 000 francs et atteint la somme de 5 194 000 francs, à ce jour. A l'épargne, c'est une progression de 215 000 francs. Les obligations se montent à 648 000 francs, les prêts hypothécaires à 4 422 925 francs. Le roulement se chiffre à plus de huit millions. La Caisse a réalisé un bénéfice de 12 750 francs, après avoir payé fr. 5 069.55 d'impôts. La réserve passe ainsi à 135 831 francs. La gérante remercia les membres dirigeants pour les services rendus, ainsi que les sociétaires et clients pour la confiance qu'ils lui témoignent.

Ensuite, c'est M. Francis Hêche, président du conseil de surveillance, qui dirigea les débats. Dans son rapport, il mentionna tout particulièrement le contrôle de la gestion de la Caisse, ceci en collaboration avec l'organe compétent de l'Union. Les comptes sont ensuite passés aux voix et sont acceptés à l'unanimité, avec décharge aux organes dirigeants. Le paiement d'un intérêt brut de 6 % aux parts sociales mit fin à cette assemblée. Le président invita chacun à participer au repas qui fut servi au restaurant des Trois Rois. Là, après avoir savouré un succulent menu servi par la famille Baillif, la soirée se termina dans une ambiance des plus sympathiques.

B.

Charmoille

Samedi soir, 12 mars, la Caisse Raiffeisen de Charmoille tenait au Restaurant de la Baroche à Fregiécourt sa 30e assemblée générale ordinaire.

C'est devant trente-trois sociétaires que M. Maurice Faivre, vice-président, ouvrit l'assemblée. Il remplaçait le président, M. Victor Nagel, retenu par le décès de sa maman. Il demanda d'observer un moment de silence à la mémoire de la défunte. Après la désignation de deux scrutateurs, le secrétaire, M. Aimé Lachat, donna connaissance du procès-verbal de la dernière réunion, qui fut accepté à l'unanimité.

Le gérant fit un rapport très complet de la gestion, dont nous relevons quelques chiffres : roulement 4 642 868 francs, bilan

fr. 2 929 433.45, bénéfice fr. 5 708.15, versé au fonds de réserve qui se monte à fr. 79 533.05.

Après le rapport du conseil de surveillance, lu par M. Alfred Fleury, l'assemblée approuva les comptes et donna décharge aux organes responsables.

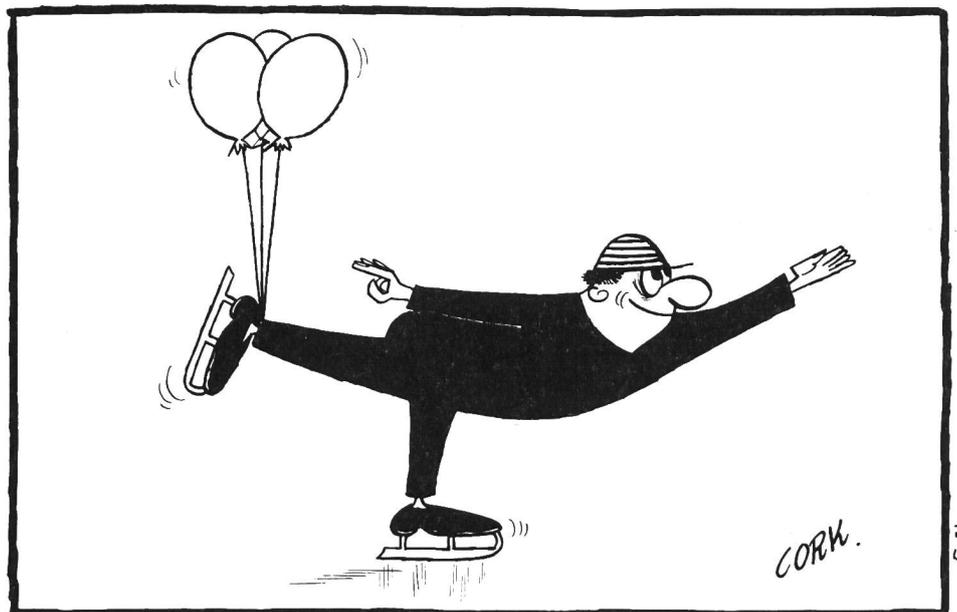
Dans les « Divers », le vice-président passa la parole au gérant qui s'adressa à M. Léon Patrix, membre du comité de direction depuis 25 ans. Il lui remit une magnifique channe ainsi qu'un plateau dédié de la part de l'Union suisse.

A l'occasion du 30e anniversaire de sa fondation, la Caisse offrit une petite collation, très bien servie par la famille Pidoux. Puis c'est au son de l'accordéon que l'assistance se divertit, si bien que la soirée se prolongea, dans une ambiance détendue et amicale.

Orvin

Notre 39e assemblée, convoquée pour le 12 mars, ne fut pas des plus revêtues, plusieurs membres se trouvant engagés ailleurs. Cependant, nos délibérations furent suivies avec intérêt. M. Paul Villard, président conscient de ses responsabilités, s'étendit dans son rapport sur la situation internationale tant politique qu'économique. Les affaires traitées par nous durant l'exercice écoulé furent certes influencées par les fluctuations des taux, conditionnées par la récession. Vu la progression de tous les secteurs de nos comptes, le président se félicita des résultats obtenus et remercia ses collaborateurs et tous les coopérateurs.

Pour le gérant, M. J. Mottet, il s'agissait de commenter les chiffres soumis à l'examen. Le bilan a augmenté de 350 000 francs et atteint la somme de 5 094 000 francs. On remarque que l'épargne avec les obligations atteignent 4 640 000 francs, montant auquel s'ajoutent 92 000 francs de créances à vue. Les comptes courants accusent une évolution sensible, c'est-à-dire 1 504 000 francs en recettes et 1 705 000 francs en dépenses. Le secteur des débiteurs (prêts hypothécaires et avec cautionnements, etc.) a également progressé et solde



R-3

par 4 162 000 francs, plus 840 000 francs de placements à vue et à terme. Durant l'année 1976 notre Caisse a consenti des prêts et des crédits de construction pour plus d'un million de francs, dont 500 000 francs étaient versés à fin décembre. Quant au bénéfice il reste modeste en raison des variations de taux et compte tenu que nous avons maintenu notre habitude de favoriser au mieux épargnants et débiteurs. Avec 5 845 francs de profit net notre réserve passe à 224 300 francs.

M. Emmanuel Aufranc, président du conseil de surveillance, fit également un tour d'horizon sur les affaires traitées et l'activité de son conseil. A sa demande, l'assemblée accepta sans opposition les comptes de 1976.

Nous avons eu le plaisir de fêter deux jubilaires ayant 25 ans de sociétariat, MM. R. Droz et E. Jeandrevin. Ils reçurent, avec nos félicitations, le cadeau traditionnel.

Au cours de l'année dernière nous avons invité les enfants des écoles à participer au concours international Raiffeisen « Rencontre avec la nature ». Le résultat ne fut pas très brillant, mais chaque participant reçut un prix d'encouragement. Nous avons également pensé au 3e âge et toutes les personnes qui, durant l'année 1977, bénéficieront pour la première fois de l'AVS reçurent nos offres pour l'ouverture du livret d'épargne à un taux spécial.

Les coopérateurs furent encore invités à associer leurs efforts à ceux des comités pour acquérir de nouveaux sociétaires, étant donné l'importance que représente une augmentation de notre capital qui aujourd'hui se traduit par 150 parts sociales.

Selon la coutume l'assemblée se termina par une soirée récréative avec la collation habituelle.

Prêles

Les assises annuelles de la Caisse Raiffeisen ont été ouvertes à l'hôtel de l'Ours, à Prêles, par M. Gilbert Giaouque, président du comité de direction, devant 60 membres et une trentaine d'enfants.

Après les souhaits de bienvenue de M. Giaouque, le gérant, M. Melvin Gauchat, eut l'insigne honneur d'offrir aux enfants présents et gagnants du concours Raiffeisen, composé de mots croisés et de dessins, des carnets d'épargne représentant une somme globale de 1000 francs.

M. Gilbert Giaouque entama un tour d'horizon de la situation des Caisses Raiffeisen en Suisse. Mettant l'accent sur les délits à la propriété, il souligna l'importance de la mise en lieu sûr des fonds d'épargne. Tout en relatant qu'un vol était commis toutes les 108 secondes dans notre pays, il loua le système Raiffeisen qui octroie aux Caisses affiliées la possibilité de virer les fonds sitôt déposés à leur banque centrale.

Concernant l'effectif des membres de la Caisse de Prêles, une progression de 6 unités a été enregistrée, ce qui porte le total des membres à 87.

Dans son exposé, le gérant, M. Melvin Gauchat, se réjouit de l'exercice écoulé et souligna le privilège d'un travail coopératif au sein d'une communauté d'épargnants

épris de confiance et de solidarité. Le bilan est en progression de 10 pour cent par rapport à 1975 et accuse un montant de fr. 3 341 851.95. L'épargne seule se chiffre à 2 615 000 francs. Le résultat financier net de 1976 est de 6 141 francs. Le chiffre d'affaires a roulé sur plus de 5 millions.

En outre, des placements ont pu être réalisés pour le bien du village, soit 2 027 000 francs en hypothèques et en autres prêts pour un montant total de 417 000 francs. M. Gauchat releva que les enseignements de la meilleure université qu'est l'école de la vie, ont permis de rendre de précieux services dans le secteur du crédit, preuve en est la politique d'investissement de la Caisse Raiffeisen de Prêles, qui n'a jamais eu à supporter la plus petite perte sur ses comptes débiteurs.

M. Arthur Geiser présenta ensuite le rapport du conseil de surveillance et remercia le gérant et son épouse de leur excellent travail. Il releva entre autres le bon fonctionnement de l'organe supérieur de contrôle des Caisses Raiffeisen, qui, par des révisions inopinées, permet d'accroître la confiance entre les organes locaux et le gérant. Les comptes annuels de 1976 furent acceptés à la grande majorité. Un film tourné par l'Union suisse des Caisses Raiffeisen fut ensuite projeté.

Les membres présents se virent offrir un souper à l'occasion duquel une saine fraternité vint s'établir.

Villeret

34e assemblée générale

Notre Caisse a tenu son assemblée annuelle sous la présidence de M. M. Baumgartner.

Elle rendit tout d'abord hommage à la mémoire de trois membres décédés : MM. W. Gerber, E. Beer et A. Wenger, puis M. F. Pauli, secrétaire, donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Le rapport présidentiel fut consacré surtout à remercier les membres des comités qui se retirent ou se sont déjà retirés après de longues années — au-delà du quart de siècle pour certains — passées au service de l'institution. Il rappela le décès de M. W. Gerber, membre fondateur et seul gérant qui a œuvré durant 34 ans au service de la communauté, puis invita les membres et les amis de la Caisse à reporter leur confiance sur Mme L. Argenio-Tchantz qui a repris la gérance.

Au chapitre des élections, il s'agissait de remplacer M. F. Pauli, membre fondateur et premier président, mais qui occupe aujourd'hui le poste de secrétaire du comité de direction. Son successeur sera M. J.-P. Girod qui fut élu à l'unanimité.

... et les chiffres

Il appartenait à Mme Argenio, nouvelle gérante et à M. W. Tramaux, président du conseil de surveillance, de parler chiffres. On apprit ainsi que la Caisse était prospère et que l'exercice bouclait par un bénéfice de 12 184 francs, que le roulement était de 3 829 000 francs. Le bilan, lui, se monte à 2 212 373 francs. M. W. Tramaux, président du conseil de surveillance, invita l'as-

semblée à approuver les comptes, ce qui fut fait à l'unanimité.

A l'issue de la réunion, les membres se retrouvèrent au restaurant du Château où une collation fut servie, ce qui permit à chacun de terminer la soirée dans une ambiance de chaleureuse camaraderie.

mb



Neuchâtel

Bevaix

Notre Caisse a tenu son assemblée générale ordinaire sous la présidence par intérim de M. Pierre Comtesse. Il rappela le tragique accident du 1er novembre 1976 qui priva la Caisse de son président du comité de direction.

M. Pierre Comtesse souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : à Mmes Elsa Tinembart, Jaqueline Jaquemet, Denise Ribaux, ainsi qu'à MM. Léo Roulet et Willy Zürcher. L'assemblée rendit hommage à M. Jean-Claude Ribaux, membre fondateur en 1941, secrétaire du comité de direction dès le début et jusqu'en 1957, puis président pendant 17 ans; il restera un exemple pour nous qui avons œuvré avec lui. Il y eut aussi les décès de Mme Roulet, M. Gustave Dubois, membre fondateur, Paul Tinembart et M. Paul Béguin.

Le rapport du comité de direction fit ressortir l'heureuse évolution de la Caisse locale, fortement sollicitée malgré la récession. On peut considérer l'état d'esprit réaliste des membres dans la conjoncture économique actuelle. Il a été constaté la quasi disparition de l'inflation et le fait que l'épargnant était le grand perdant à la roulette de cette inflation.

M. Eric Tinembart, gérant, retraça l'activité de la Caisse locale. L'effectif est de 115 sociétaires. La Caisse Raiffeisen reste bien toujours la véritable banque de notre commune. La somme du bilan a passé l'an dernier de 2 183 500 à 2 500 000 francs (+ 316 500 francs). Les deux chapitres « Epargne Raiffeisen » de Bevaix accusent aussi une progression, soit de 150 948 francs pour la caisse d'épargne avec un total de 317 livrets, tandis que les obligations se montent à 290 000 francs, en augmentation de 34 000 francs. L'ampleur des services rendus aux membres et clients est révélée par le chiffre d'affaires de 4 407 706 francs. L'exercice 1976 laisse un bénéfice de fr. 9 763.90, ce qui nous donne un capital-réserve de fr. 97 602.80.

Dernier rapport de la soirée : M. Jules Robert, président du conseil de surveillance se déclara pleinement satisfait de la tenue des livres de comptes contrôlés périodiquement, des conditions dans lesquelles les prêts sont accordés, de la valeur des garanties. Se fondant sur le résultat de ces contrôles, le conseil de surveillance a pro-

posé d'accepter les résolutions habituelles. Les différents rapports sont mis en discussion, ainsi que les conclusions du conseil de surveillance. A l'unanimité, ils sont adoptés.

Elections statutaires : Au comité de direction : M. Pierre Comtesse, élu président pour 4 ans, par l'assemblée.

Les membres suivants font partie du comité de direction : M. Jean Borioli, fils, M. Gilbert Jaquemet, M. Louis Dubois, M. Albert Loeffel, fils. Conseil de surveillance : M. Jules Robert, élu président pour 4 ans, par l'assemblée; font partie du conseil de surveillance, Mlle Gertrude Barraud et M. Alfred Maeder.

Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, on passa à la partie récréative. Ceux qui aiment les voyages « à l'œil » ont fait un beau tour au Kenya en assistant à la projection de 3 films présentés par son réalisateur, M. Gustave Despland.

L'assemblée se termina par une collation.

G. J.

Couvet

En dépit de l'insécurité économique, bilan équilibré

M. Jules Margot, président du comité de direction, a ouvert l'assemblée générale devant plus de 60 sociétaires, au Cercle Républicain. Après des souhaits de bienvenue, il a demandé à l'assemblée d'honorer la mémoire de deux membres décédés.

Tour d'horizon économique

M. Margot a ensuite entamé un large tour d'horizon de la situation économique mondiale, nationale et locale. Il se réjouit notamment de la réduction du taux de l'inflation grâce aux énergiques mesures prises par nos autorités. La situation peu sûre sur le marché de l'argent a néanmoins le mérite, a poursuivi M. Margot, d'inciter l'homme à faire de l'ordre, de se donner un temps de réflexion contrastant avec le temps euphorique vécu depuis les années 60. L'année 1976 a été durement ressentie dans l'industrie et le commerce à cause du franc trop lourd; notre région n'a pas été épargnée bien au contraire. L'agriculture en a également souffert dans une moindre mesure, mais c'est surtout la sécheresse du printemps qui a le plus gêné les paysans de nos régions. M. Margot a ensuite donné connaissance des divers taux d'intérêt, créanciers et débiteurs. Il a enfin remercié le gérant et les comités pour leur travail.

Un bilan équilibré

M. Frédy Juvet, gérant, s'est ensuite exprimé en donnant connaissance du bilan et en donnant des explications complémentaires fort utiles. Pour la première fois depuis la création de la Caisse, le montant des prêts a dépassé les trois millions, ce qui représente un apport non négligeable sur la place. Le bilan dépasse largement le cap des trois millions, le bénéfice de l'exercice étant de fr. 3 463.65 sur les fr. 3 364 430.65 du bilan. Quant aux 2950 opérations enregistrées en 1976, par les 160 membres que compte la société et les dépo-

sants, elles représentent un chiffre d'affaires de fr. 5 869 646.28, soit une augmentation de 7 % par rapport à l'exercice précédent. La précarité de la situation sur le marché des placements, renseigne M. Juvet, fait que l'épargne est en progression. N'est-ce pas la meilleure façon d'être prévoyant ? Une propagande pour élargir le champ des sociétaires sera entreprise par des contacts personnels et non plus seulement grâce à des supports publicitaires.

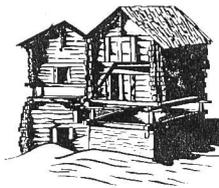
Comptes acceptés

Le rapport du conseil de surveillance présenté par M. Bobillier a mis en évidence le travail fourni par le gérant qui entretient de bons rapports avec les clients ainsi que celui du comité de direction dont la gestion fait que la Caisse dispose d'un fondement à toute épreuve. Aussi sur la base des contrôles établis, le conseil de surveillance demande à l'assemblée d'accepter les résolutions d'approbation des comptes, ce qui est fait à l'unanimité.

Nominations

A la suite du départ de la localité, de M. René Stauffer, il y a un siège à repousser au comité de direction où le comité propose M. Jacques Blanchet qui est élu à l'unanimité ainsi d'ailleurs que M. Max Camélique, qui de conseiller devient à la suite de sa nomination, vice-président du comité de direction. Après un extrême dévouement pendant de longues années comme gérant, c'est un signe de reconnaissance envers la compétence discrète de M. Camélique. Avant de passer au paiement de l'intérêt de la part sociale, M. Jules Margot a remercié les sociétaires en les incitant à toujours avoir recours aux services de leur Caisse mutuelle.

Un repas-choucroute a mis fin aux débats dans une ambiance détendue, comme c'est d'ailleurs toujours le cas lors des assemblées de la Raiffeisen locale.



Valais

Val d'Iliez

Bilan : cap des 10 millions franchi

Sous la présidence de M. Maurice Bovard a eu lieu le 20 mars 1977 l'assemblée générale annuelle à laquelle ont participé 65 sociétaires sur les 227 que compte notre coopérative d'épargne et de crédit.

L'année 1976 est à marquer d'une pierre blanche dans les annales de la Caisse, fondée en 1930, parce que c'est la première fois que le bilan franchit le cap des 10 millions pour atteindre 11 029 000 francs, en progression de 15 % par rapport au dernier exercice. Ce bond en avant du bilan témoigne d'une vive activité des affaires. L'ampleur des services rendus à la clientèle est révélée par le roulement de près de 19 millions pour le seul exercice 1976.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée par le secrétaire, M. Jules Gillabert, le président du comité de direction, M. Bovard, fait un tour d'horizon de la situation économique et du marché des capitaux caractérisé par la baisse des taux débiteurs et créanciers. Le gérant, M. Joseph Gonnet, présente le bilan et commente les comptes annuels. Au conseil de surveillance est élue Mlle Béatrice Gex-Fabry en remplacement du Rd Prieur Antony, à présent en ministère à Bramois. Le rapport du conseil de surveillance est lu par son président, M. Benoit Borrat-Besson. L'assemblée se termine par l'approbation des comptes du 47e exercice et le paiement de l'intérêt alloué aux parts sociales.

G.



Vaud

Chardonne

Cette association a tenu ses assises le samedi 26 mars à la Grande Salle.

Rapport du comité de direction : M. E. Verdan, président, présente une analyse très fouillée de la situation économique en 1976. L'état financier reste incertain; il est caractérisé par une disponibilité extrême des capitaux et une baisse générale des taux. Malgré ces soucis, l'exercice écoulé a apporté de nombreuses satisfactions à notre petite banque villageoise, notamment la réalisation d'un bénéfice réjouissant. Le transfert de la Caisse dans le nouveau local actuel au 1er étage de la Maison de commune a été une heureuse solution; l'installation est fonctionnelle; elle répond aux exigences modernes de sécurité pour les banques; les machines et le mobilier, quoique modestes, permettent au gérant un travail plus rationnel. La clientèle apprécie l'accès facile et discret de ce nouveau bureau. Les heures d'ouverture ont été doublées (10 h. hebdomadaires). La Municipalité est vivement remerciée pour les facilités accordées lors de l'aménagement de cet agréable lieu de réception. Le président exprime sa gratitude et sa profonde reconnaissance à M. James Meylan, gérant, pour son inlassable dévouement et ses compétences comptables. Il n'a garde d'oublier ses collègues du comité de direction et du conseil de surveillance pour leur activité désintéressée et leur fidèle participation aux 12 séances de l'an dernier.

Exposé du gérant : M. J. Meylan présente les comptes de 1976 et les commente. L'effectif des membres est de 98, dont 4 nouveaux, ce qui représente un capital social de 19 600 francs (parts de 200 francs).

Bilan et chiffre d'affaires. La somme du bilan est légèrement supérieure à celle de 1975; par contre le mouvement général passe de 5 651 000 à 6 392 840 francs.

Epargne : Malgré d'importants retraits tout à fait compréhensibles, les versements ont atteint plus d'un demi-million et dépassent les prélèvements. Le capital total des divers carnets d'épargne atteint 1 674 591 francs. L'activité des comptes « salaires » et « loyer » a été intéressante et rend des services appréciables.

Prêts hypothécaires : Ils se montent à fin 1976 à 1 683 337 francs en augmentation de 478 000 francs en 1er rang et de 50 000 francs en 2e rang. Les taux ont été abaissés à plusieurs reprises.

Compte d'exploitation : L'excédent des recettes sur les dépenses est de fr. 14 117.40; après un amortissement de 6000 francs sur le mobilier, le bénéfice net de fr. 8 117.40 a été viré au fonds de réserve totalisant ainsi 101 210 francs. M. Meylan remercie tous ceux qui ont permis à la Raiffeisen de Chardonne de connaître une année prospère.

Rapport du conseil de surveillance : M. Fritz Hürlimann, président, relate les expertises concernant l'encaisse, les garanties des prêts et tous les documents de la comptabilité. Tout est conforme aux prescriptions et les réviseurs professionnels de l'Union suisse ont reconnu aussi l'excellente gestion de notre Caisse. C'est pourquoi, les résolutions habituelles relatives à l'adoption des comptes et du bilan sont votées sans discussion ni avis contraire.

Partie récréative : La séance administrative fut suivie d'un repas excellemment servi par les tenanciers du Café Bon-Vin. Puis, M. Pierre Milliet, capitaine retraité de la C.G.N., captiva son auditoire par une causerie sur la vie des « marins du Léman ». Fort des 40 ans qu'il passa sur le lac, le conférencier, en conteur avisé, retraça avec un humour communicatif les exigences de la profession de commandant de bateau, seul maître à bord, responsable non seulement de la navigation, mais du contact avec les passagers et du sauvetage des personnes en péril. Durant sa retraite à Denges, M. Milliet a rassemblé une quantité d'anecdotes amusantes, parfois tragico-comiques, dont quelques-unes firent les délices des assistants.

G. R.

A nos collaborateurs occasionnels

Paraissent dans ce numéro les comptes rendus reçus ou « traités » jusqu'au 5 avril 1977.

-PP-

Messagers de l'espoir

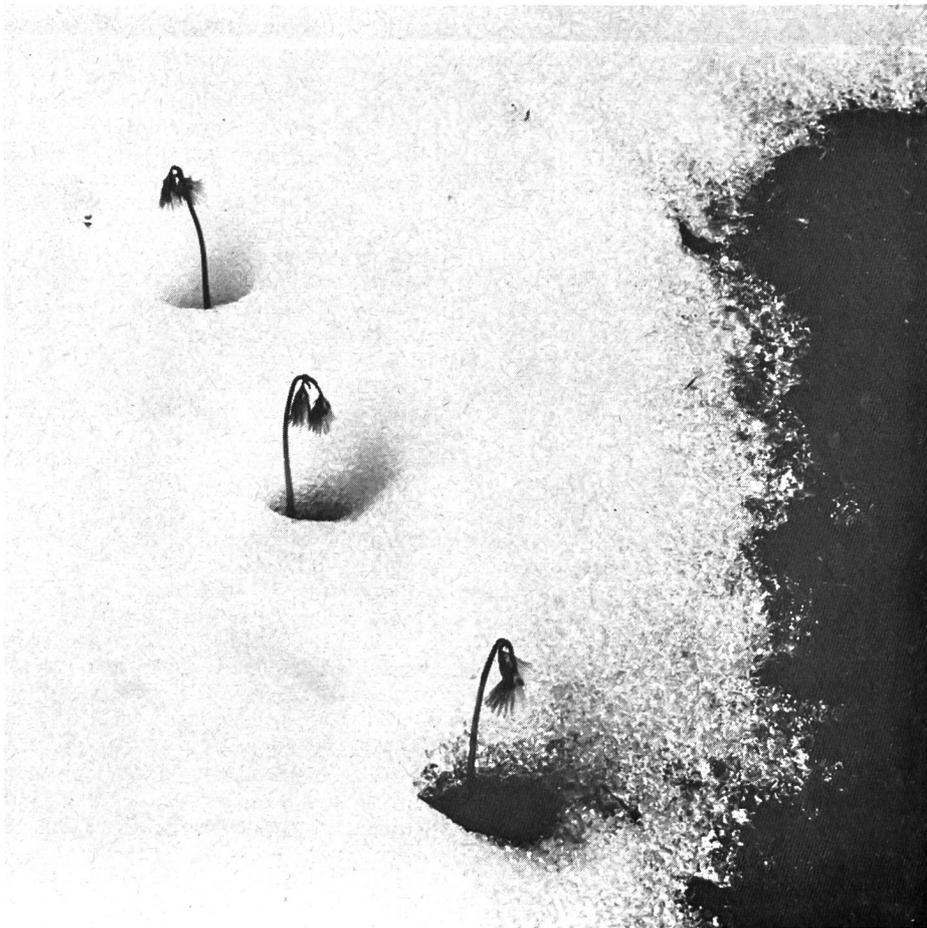
La marche du temps travaille en faveur de l'espace agraire

Il y a quelques années, l'auteur de cet article se trouvait en compagnie d'un jeune évêque de Tanzanie, pays de l'Afrique Orientale. Le Révérend Msakili, de Soubawanga, dans l'ancienne colonie allemande, s'était rendu en Europe afin d'y trouver l'assistance administrative et les associations d'idées propres à arrêter, pour le moins à freiner l'exode des populations rurales de son pays vers les bidonvilles des grandes cités. L'indépendance des possessions britanniques du Tanganyika et du Kenya avait fait de centaines de milliers de petits fermiers des paysans libres du fait de l'expropriation des terres ayant appartenu aux grands propriétaires fonciers indiens.

Pourtant, l'indépendance des petits paysans d'Afrique orientale provoqua le même phénomène que créa, il y a cent trente ans environ, l'accès à la propriété des agriculteurs de l'Europe centrale. L'énormité des moyens financiers nécessaires à la modernisation et à l'exploitation individuelle des entreprises agricoles conduisit à un tragique surendettement de la paysannerie et, partant, à une nouvelle situation de dépendance. Il en résulta — comme jadis en Europe centrale — la misère pour les paysans du tiers monde et leur exode vers les contrées urbaines.

L'évêque Msakili m'avait dit : « Je cherche naturellement aussi en Europe une aide économique pour la restructuration de notre agriculture, mais c'est de « messagers de l'espoir » que j'ai le plus grand besoin ! »

Le Révérend me fit savoir plus tard que son périple européen n'était pas resté sans succès. La Fédération coopérative internationale apporta un appui précieux permettant la création de centaines de petites coopératives agricoles. Des pionniers au développement de plusieurs pays européens firent l'apport de leurs nouvelles méthodes de travail. La persuasion aidant, les paysans démoralisés et désespérés sentirent renaître l'espoir et ont maintenant foi en la maxime qui veut que le temps travaille à l'aisance future des grands espaces ruraux.



Soldanelle alpine

(Photo M. Yerly/LSPN)

L'été dernier, la CEA (Confédération Européenne de l'Agriculture) organisa un congrès à Palma de Majorque. L'un des thèmes traités fut : « Comment la capacité d'attraction de la campagne peut-elle être accrue économiquement, culturellement, du point de vue de la technique des transports et comment le niveau de l'existence peut-il y être amélioré ? »

Là aussi, la tâche de trouver de nouvelles voies stimula orateurs et auditeurs afin qu'ils puissent agir, dans leurs pays respectifs, comme « messagers de l'avenir ». Partant des considérations acquises, des objectifs, peu nombreux certes, mais combien impératifs furent fixés dans les domaines de l'économie et de la technique des transports. Cette nouvelle tâche, orientée précisément vers l'avenir, est complexe; l'un de ses buts est particulièrement important : celui d'inculquer à la jeune paysannerie les notions claires d'une base matérielle vitale et la persuader d'adopter une attitude positive à ce sujet.

La voie de cet objectif est marquée de nombreux jalons : acquérir les connaissances professionnelles modernes, former la volonté, savoir prendre un risque, vouloir coopérer.

De plus, rechercher et promouvoir la coopération avec toutes les institutions des régions rurales, même de celles qui ne sont pas spécifiquement agricoles, moyen permettant souvent d'éliminer l'indifférence commune et les attitudes négatives.

Egalement, manifester une politique agraire claire, se justifiant du point de vue de la profession, conforme aux règles de la société à tous ses niveaux et ne pratiquant aucun mépris à l'égard de classes déshéritées ou plus modestes.

Des enseignements intéressants peuvent être tirés de diverses enquêtes sur la manière des « autres » de voir l'agriculture : « De l'autre côté », donc en dehors de la vie paysanne, existe toujours l'image d'une agriculture figée dans son conservatisme et trop chère pour le consommateur, l'image d'une classe faite d'originaux, diivisée et toujours prête à la lamentation. De tels préjugés et clichés doivent être graduellement éliminés par des relations soigneusement étudiées avec les moyens de communication de masse, presse, radio et télévision, car l'opinion du « dehors » sur l'agricul-

teur, lorsqu'elle touche à la mauvaise caricature, n'est pas sans influence sur le paysan lui-même, une influence qui ne peut guère être que négative.

Revenons au congrès de la CEA. L'un des sujets traités concernait l'amélioration de la capacité d'attraction culturelle de la campagne et le niveau de vie dans les contrées rurales.

L'attitude de base de beaucoup d'agriculteurs est pessimiste, dans les jeunes milieux aussi. Elle est souvent influencée par l'opinion que le mot magique « qualité de l'existence » se limite au secteur matériel. La « qualité de la vie » serait atteinte dès le moment où toutes les possibilités de « consommation » seraient fournies. Il va de soi que l'objectif économique est partie intégrante importante de la qualité de l'existence.

Et, cependant, la « qualité de l'existence » ne dépend pas de l'élément purement matériel; les points de vue sociaux et culturels sont ceux éveillant dans l'homme le vrai sentiment de vie; c'est d'eux que dépend cette qualité « parfaite » de l'existence humaine.

La marche du temps crée de nouvelles exigences, également pour l'agriculteur. Celui qui conçoit la qualité de l'existence sous la forme d'une société paysanne se cloîtrant en elle-même comme ce fut le cas durant des siècles doit rester « prédicateur dans le désert ». Par contre, qui saisit les chances offertes au paysan et à son espace vital peut voir l'avenir avec espoir et non avec crainte. Une vie de consommation, donc l'argent à lui seul, ne fait pas le bonheur. Mais les chances d'une qualité culturelle-spirituelle de la vie à la campagne sont aujourd'hui déjà plus fortes que dans les grandes agglomérations. La qualité de la vie doit être comprise sous la forme d'une réalisation personnelle de l'individu en vue de son bonheur.

Les voies praticables vers cet objectif sont marquées de repères : Le jeune paysan doit avoir très tôt des responsabilités à prendre dans l'exploitation familiale et dans les institutions agricoles. Les programmes d'échanges entre jeunes agriculteurs devraient petit à petit englober tous les milieux agraires. Ce n'est qu'au moment où le paysan sera intégré dans l'ensemble de la société qu'il prendra conscience de la valeur des

lois propres à l'agriculture et considérera l'avenir avec confiance. De nombreux « messagers de l'avenir » l'enseignent aujourd'hui : La marche du temps travaille en faveur de l'espace agraire.

Franz Braumann, Salzbourg (Autriche), auteur du roman biographique consacré à Frédéric-Guillaume Raiffeisen.

(traduction libre HM)

Une histoire stupide

M. Dupont était un bon employé. Il réussissait tout ce qu'il entreprenait. Ce qui explique pourquoi il se voyait confier sans cesse des tâches nouvelles, devait participer à des séances toujours plus nombreuses, travailler de plus en plus tard dans la nuit.

Ce régime n'était pas particulièrement favorable à sa santé. Il devint irritable, nerveux. Heureusement qu'il avait une consolatrice : la cigarette. Elle l'aidait à retrouver son tonus, à venir à bout de sa tâche quotidienne.

Tout cela n'a rien d'extraordinaire : beaucoup de gens sont dans une situation analogue. L'affaire se corse en ce sens qu'étant toujours sous pression, toujours pressé, M. Dupont prit une très mauvaise habitude; petit à petit, il se mit à écraser le mégot de sa cigarette hâtivement, superficiellement, et trouva plus expéditif, en fin de compte, de vider le cendrier dans la corbeille à papier.

Il arriva inévitablement qu'un beau matin, M. Dupont trouva son bureau occupé : par les sapeurs-pompiers. En effet, un mégot mal éteint avait mis le feu à la corbeille à papier. Plusieurs dossiers importants disparurent dans les flammes, il fallut aussi remplacer quelques meubles brûlés ou endommagés par l'eau. M. Dupont faillit, lui aussi, être remplacé...

Une histoire stupide en somme, mais pourtant coûteuse... et hélas fréquente.

Cipi

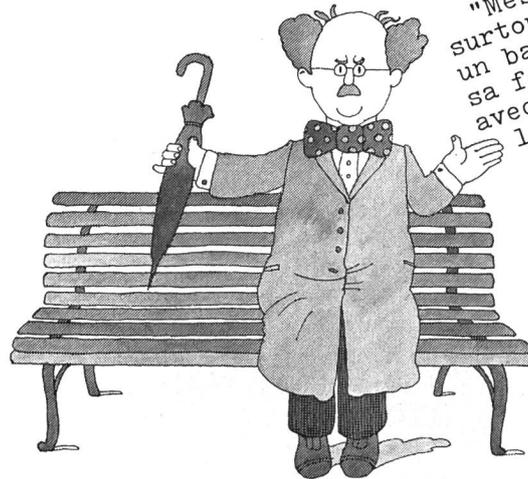
Pensée

Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer.

*Devise
prêtée à Guillaume d'Orange*

O.R. Din-Hôteur

agrégé ès poésie informatique



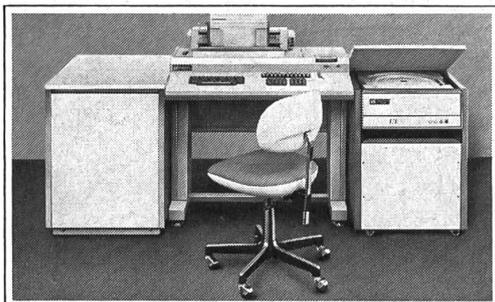
"Messieurs, N'allez surtout pas confondre: un banc utile, usant sa forme attique, avec une banque utilisant l'informatique!"

Informatique dans les Caisses Raiffeisen: qui en maîtrise les problèmes?

En informatique, il faut examiner avec un soin tout particulier les questions liées automatiquement à tout investissement important: avec qui collaborera-t-on le plus efficacement? Qui connaît le mieux les problèmes spécifiques? Sans oublier, bien sûr l'optimisation du facteur résultat: qui nous assure une économie maximale du travail manuel? Et qui maîtrise le mieux les opérations de bouclage?

Il y a longtemps que notre entreprise, LogAbax est spécialisée dans les problèmes de l'informatique dans les Caisses Raiffeisen et les banques: elles sont plus de cent à nous avoir confié la tâche de mettre au point leur système informatique; c'est dire que personne ne peut leur proposer des connaissances spécifiques et un capital-expérience comparables.

Sans truquage. Mais par contre, avec des performances étonnantes. Un système vraiment conçu pour les banques: le nouveau LogAbax 4600.



Le Système LogAbax 4600 recourt à la technique des circuits intégrés. Son unité centrale possède une capacité considérable. A titre d'exemple: le Système 4600 permet d'effectuer des mutations de taux d'intérêt en quelques secondes.

Mais nous ne voulons pas vous «inonder» ici de données techniques. Toutefois, nous voudrions entrer en contact avec ceux d'entre vous qui ne nous connaissent pas encore — ne serait-ce que pour leur révéler tout ce que nous pourrions leur apporter. Utilisez donc le Talon pour obtenir notre documentation «Informatique dans les banques» — ou téléphonez-nous pour fixer un rendez-vous.

LogAbax

Nous connaissons vos problèmes. Vous vous en rendrez compte dès le premier contact avec nous.

Coupon

Veillez m'envoyer votre documentation «Informatique dans les banques».

Nom: _____

Entreprise: _____

Rue: _____

NPA/Localité: _____

A envoyer à LogAbax S.A., Rue de Bourg 16, 1003 Lausanne